

Etude - action pour l'émergence
d'Organisations
interprofessionnelles agricoles
au Maghreb

C.Fusillier, Iram

L.Liagre, Iram

et la contribution de V. Alby-Flores, Iram

Mars 2006

Etude financée par le Ministère des

Affaires Etrangères français, FSP 2000-125

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

iram34@iram-fr.org

Sommaire

SOMMAIRE	3
Résumé	6
1. OBJECTIFS DE L'ETUDE ET LES ETAPES DE TRAVAIL	9
1.1. Les objectifs de l'étude	9
1.1.1. Le contexte	9
1.1.2. Participants et objectifs de l'étude	10
1.2. Les étapes de travail	10
1.2.1. Action n°1 – Diagnostic de filières	10
1.2.2. Action n°2 – Mission des opérateurs marocains en Tunisie	11
1.2.3. Action n°3 – Mission des opérateurs marocains en France	11
1.2.4. Action n°4 – Atelier de synthèse et de définition d'orientations	11
1.3. Produits remis aux participants et conseils pour la lecture du rapport final	11
2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LES FILIERES ETUDIEES	13
2.1. Présentation générale	13
2.1.1. Interprofessions : de quoi parle t'on ?	13
2.1.2. Quelques principes de construction ...	14
2.1.3. Eléments de synthèse en diapositives	16
2.2. Les motifs du choix des filières étudiées	17
2.3. Diagnostic de la filière sucre	17
2.3.1. L'évolution de la production sucrière	17
2.3.2. Organisation de la production	18
2.3.3. Organisation de l'aval de la filière	19
2.3.4. La crise du système administré des prix et des importations	20
2.3.5. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs	20
2.3.6. Eléments de synthèse en diapositives	22
2.4. Diagnostic de la filière fruits et légumes	23
2.4.1. Données de base	23

2.4.2. Géographie de la filière fruits et légumes	23
2.4.3. L'évolution de la production fruits et légumes	23
2.4.4. Les échanges commerciaux	24
2.4.5. La politique commerciale du secteur fruits et légumes	25
2.4.6. Les acteurs de la filière fruits et légumes	26
2.4.7. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs	27
2.4.8. Eléments de synthèse en diapositives	28
2.5. Diagnostic de la filière tournesol (graines)	29
2.5.1. Organisation de la production	30
2.5.2. Organisation de l'aval de la filière	30
2.5.3. Le marché	30
2.5.4. Système de prix et de tarif aux importations	31
2.5.5. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs	31
2.5.6. Eléments de synthèse en diapositives	33
3. QUELS ENSEIGNEMENTS SUR LES INTERPROFESSIONS EN TUNISIE ?	34
<hr/>	
3.1. Visite au Groupement Interprofessionnel des Légumes (GIL)	34
3.2. Visite au Centre technique agricole GIL de Manouba	34
3.3. Visite au Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIF)	35
3.4. Visite à l'Office National de l'Huile	36
3.5. Visite de la coopérative de Grombalia	37
3.6. Visite du Centre Technique d'agriculture biologique (CTAB)	38
3.7. Entretien avec la Direction Générale de l'Appui aux OP, ministère de l'agriculture (DGFIOP)	38
3.8. Synthèse	39
4. QUELS ENSEIGNEMENTS SUR LES INTERPROFESSIONS EN FRANCE ?	41
<hr/>	
4.1. La filière sucre	41
4.1.1. Informations générales	41
4.2. La filière fruits et légumes	46
4.2.1. Informations générales	46
4.2.2. Entretien à INTERFEL – Association interprofessionnelle des fruits et légumes	47

4.2.3. Entretien à l'ANIFELT (Association nationale Interprofessionnelle des fruits et légumes transformés)	48
4.2.4. Visite de Rungis – marché de gros	48
4.2.5. Entretien avec L'UNFD – Union nationale des syndicats de détaillants F&L	49
4.2.6. Entretien avec le FNPF – Fédération nationale des producteurs de fruits	50
4.2.7. Entretien au BRM – Bassin Rhône Méditerranée	50
4.3. La filière oléagineux	51
4.3.1. Informations générales	51
4.3.2. La Fédération Française des oléagineux et protéagineux (FOP)	52
4.3.3. Le Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM)	53
4.3.4. L'Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux (ONIDOL)	53
4.3.5. SOFIPROTEOL	54
5. LES RESULTATS DE L'ATELIER DE RABBAT	56
<hr/>	
5.1. Des indicateurs de situation interprofessionnelle	56
5.1.1. Sept indicateurs de situation	56
Sont indiqués en rouge deux indicateurs jugés particulièrement importants, sans doute les plus difficiles à clarifier.	56
5.2. Des étapes à franchir	58
5.2.1. Recommandations du groupe de travail « sucre »	58
Compte rendu élaboré par le groupe de travail :	58
5.2.2. Recommandations du groupe de travail « Fruits et Légumes »	58
5.2.3. Recommandations du groupe de travail « oléagineux »	62
5.3. Eléments pour un plan d'action	65
5.3.1. La démarche 3-6-9-12	65
ANNEXES	67
<hr/>	

Résumé

- 1- Le ministère de l'agriculture du Maroc, avec le relais technique du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, a mis en œuvre cette étude sur les interprofessions agricoles au Maroc. En effet **le Maroc travaille depuis plusieurs années à la mise en place d'interprofessions agricoles**, a déposé un texte de loi régissant les interprofessions, et a souhaité que les principaux cadres et professionnels concernés puissent conduire **un travail de réflexion** sur ce thème.
- 2- L'étude a été confiée à l'IRAM, et s'est déroulée en **quatre étapes** : (i) diagnostic rapide de trois filières au Maroc (sucre, fruits et légumes, oléagineux) en novembre 2005, (ii) voyage d'étude en Tunisie (décembre 2005), (iii) voyage d'étude en France (janvier 2006), (iv) atelier de synthèse à Rabat (février 2006).
- 3- Le **diagnostic rapide** a mis en évidence que les trois filières étudiées sont dans des situations assez différentes :
 - **La filière sucre** est relativement structurée, et des marges de progrès sont à valoriser. La libéralisation de la filière n'est pas achevée (les prix sont administrés), et les capacités de négociation sont différentes selon les régions. Le prix de revient du sucre est supérieur à celui du marché international, et la rentabilité de la filière est assez faible. Nous nous sommes interrogés sur les avantages comparatifs de la filière et son rôle en matière de sécurité alimentaire et économie de devises ; en effet elle procure des emplois en zones rurales et aurait un effet d'entraînement dans les autres secteurs. Elle est confrontée à terme à un problème sérieux : la gestion durable d'une ressource rare, l'eau.
 - **La filière fruits et légumes** est une filière d'exportation dynamique et porteuse, où des gains de productivité sont possibles. Elle attire les investisseurs, et a des OP spécialisées en export. Des difficultés cependant : un marché local peu organisé (marchés de gros...), une forte concurrence internationale (enjeu de l'anticipation des évolutions du marché), et des contingents limitant l'exportation vers l'UE. Le financement des associations professionnelles est encore fragile, les intérêts des acteurs peuvent être divergents. Cette filière est complexe, avec une diversité de produits, de marchés, caractérisés par une forte concurrence. L'APEFEL semble être le « noyau dur » autour duquel peut se structurer une interprofession.
 - **La filière oléagineux** (graines) ne couvre que 6% de la demande nationale, ce sont des cultures « tampon », de gestion du risque. Elle est caractérisée par le fait que son schéma institutionnel est solide et historiquement en place. Il y a cependant peu de visibilité sur cette filière à terme, dont la rentabilité est faible. La base productive est peu structurée et l'association professionnelle est en difficulté, l'interprofession est inactive. Les niveaux de subvention sont importants, et le secteur de l'agro-industrie est dépendant de l'import.
- 4- **Les visites en Tunisie et en France** ont montré des dynamiques différentes. En Tunisie, les Interprofessions sont promues par l'État, et ont des fonctions de type Office, ce sont essentiellement des outils de gestion des marchés. Il n'y a pas de membres de base, le financement est assuré par un prélèvement sur transaction.

En France, les Interprofessions sont fondées et dirigées par les professionnels, et ont bénéficié au départ d'un soutien financier public important. Les professionnels paient une CVO (cotisation volontaire obligatoire).

Des principes de base sont constatés : une seule Interprofession par filière, et en France l'importance des principes de parité, représentativité et unanimité (pour les Accords Interprofessionnels). A noter l'importance du principe « d'extension », en France, des accords interprofessionnels. Les interprofessions sont organisées en collège (les « familles » de la production, de la transformation, de l'import – export, de la distribution). Le plus souvent ces familles sont groupées en deux collèges : le collège « production », le collège « transformation – distribution »

- 5- **Les missions** des interprofessions sont en général, (i) le développement économique et commercial de la filière, (ii) la définition des règles contractuelles pour les relations entre les collèges, (iii) la possibilité pour l'Interprofession de faire appliquer des règlements sur délégation des pouvoirs publics. Le financement est en général composé par (i) des cotisations des groupements de base d'une famille membre d'un collège, (ii) des redevances individuelles : en Tunisie 2% sur les transactions commerciales, en France une « Cotisation Volontaire Obligatoire » pour tous, (iii) des subventions et dons, (iv) des prestations et expertises, (v) des placements et intérêts.
- 6- **Le fonctionnement** est en général le suivant : (i) une Assemblée générale, avec toutes les familles adhérentes, qui décide à la majorité des 2/3 ou 4/5, (ii) un Conseil d'administration, en France, avec un principe de Parité des collèges, et qui décide à la majorité des 2/3 ou 4/5, et unanimité pour les accords interprofessionnels, en Tunisie, 1/3 administration et 2/3 professionnels, (iii) un Bureau, avec Président et Vice(s)-Président(s) de collèges différents, un directeur recruté par l'IP.
- 7- Lors de **l'atelier de synthèse** les points suivants ont été mis en évidence :
- (i) la nécessité de **se doter d'indicateurs** qui permettent de mesurer le degré de préparation d'une filière à se doter d'une interprofession. 7 indicateurs ont été retenus :
- **les orientations de Politique agricole** : la filière est-elle viable à long terme? Sera t'elle soutenue par les pouvoirs publics?
 - **la solidité des Organisations professionnelles** : pour chaque profession, a t-on une capacité de représentation significative? Une capacité de consultation-restitution?
 - **l'existence d'un socle d'intérêts communs** : a t-on identifié des dossiers d'intérêt commun?
 - **les modes de financement de l'IP** : quel mode de prélèvement? Quelle participation de l'État?
 - **les hommes** : a t-on une volonté affirmée de quelques H/F à travailler ensemble ? Qui sont les « porteurs » dans chaque famille?
 - **une volonté des « familles »** à se réunir : chaque famille est-elle représentée, est-elle prête à participer? Dans quelles conditions?
 - **un cadre juridique** : a t-on un cadre qui définit clairement les attributions de l'IP? Est-il suffisamment souple? Pourra t-on le faire évoluer?

- (ii) la nécessité de promouvoir ou prolonger un **processus de concertation** entre les acteurs des différentes filières. Un dispositif de rencontres et des étapes de travail ont été proposées (méthode dite « 3-6-9-12 »).
- (iii) La concertation devrait se fixer comme premier objectif de **dégager un socle d'intérêt commun**, selon le principe de la recherche du plus petit commun dénominateur.
- (iv) Les **dossiers d'intérêt commun les plus simples** à traiter devraient être retenus comme base de programme de travail. Un bilan devra être fait pour dégager des objectifs et des modes de fonctionnement plus élaborés.
- (v) Le **ministère de l'agriculture a un rôle d'accompagnement** important à jouer au cours des prochains mois. Des propositions ont été formulées lors de l'atelier (voir les étapes en fin de rapport).

Les consultants chargés d'accompagner ce travail de réflexion tiennent à souligner le grand intérêt pris à ce travail commun, et remercient l'ensemble de leurs interlocuteurs, au Maroc, en Tunisie et en France, pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

1. Objectifs de l'étude et les étapes de travail

1.1. Les objectifs de l'étude

1.1.1. Le contexte

Cette étude a été demandée par le Ministère de l'Agriculture du Maroc et financée par le MAE, avec un relais technique du service de coopération et d'actions culturelles de la coopération française.

Ce travail d'étude sur les interprofessions s'inscrit en effet dans les orientations régionales de la coopération française au Maghreb :

*« La France souhaite **favoriser l'intégration régionale** entre les Etats du Maghreb, complément nécessaire de leur association étroite à l'UE. L'accord de libre-échange entre 4 pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie) paraphé le 11 janvier 2003 (initiative d'Agadir) et qui vise la création d'une zone de libre-échange d'ici 2005 apparaît comme une initiative prometteuse. »¹*

*« La France encourage le **rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union Européenne**. Elle a ainsi contribué activement au lancement en 1995 du processus de Barcelone, cadre du partenariat entre les Quinze et douze Etats de la rive sud de la Méditerranée. »*

Cet objectif d'appui à une meilleure intégration régionale est à mettre en lien avec l'ouverture des marchés (Accords de partenariats économiques), qui passe notamment par une adaptation aux normes européennes. Pour cela les acteurs clés des organisations professionnelles et des services publics, mais aussi du secteur privé, doivent renforcer leurs capacités organisationnelles.

Le renforcement des capacités des organisations professionnelles est une option majeure de la stratégie de développement rurale au Maroc. Il y a trois types d'organisations professionnelles : (i) les coopératives agricoles, constituées dans les différentes branches de l'activité agricole, (ii) les associations professionnelles (de producteurs, agro-industrielles et d'usagers des eaux agricoles), appelées à se développer, (iii) les chambres d'agriculture, dotées de larges attributions.

Le ministère de l'agriculture veut moderniser et former son secteur agricole, afin de mieux préparer le Maroc à l'ouverture des marchés. Les coopératives sont incitées à développer leurs avantages concurrentiels, les chambres d'agriculture sont encouragées à prendre en charge la formation professionnelle des agriculteurs et à mettre en place des centres de gestion, et les associations professionnelles sont incitées à améliorer le fonctionnement des filières de production, notamment par la mise en place de centres techniques adaptés aux besoins des producteurs et par le développement de partenariats porteurs.

¹ Extrait du site du MAE

Concernant la faisabilité de mise en place d'interprofessions dans les différents filières, les termes de référence mettent l'accent sur les points suivants :

- L'hétérogénéité dans le degré de structuration des filières,
- Des difficultés relatives aux niveaux de représentativité des acteurs de certaines filières,
- La difficulté de gestion et de prise en compte des acteurs informels dans les filières,

Ces quelques éléments de situation se rencontrent souvent dans les pays qui cherchent à rendre leurs structures professionnelles plus performantes, notamment lors de processus de libéralisation de l'économie, comme c'est le cas au Maroc. Le secteur privé est en général assez dynamique, en aval de la production, et les organisations de producteurs sont souvent confrontées à des difficultés d'organisation et de représentativité qui handicapent leurs performances.

1.1.2. Participants et objectifs de l'étude

« Le but de l'étude est de définir:

- la forme que pourraient prendre des interprofessions au Maroc et en Tunisie
- des plans d'actions pour l'accompagnement de la mise en place de ces structures »

Il s'agit donc d'une étude à dimension participative puisque tout le processus a impliqué les principaux responsables professionnels des filières concernés et les cadre de la Direction des Entreprise Publiques Agricoles et des Associations Professionnelles (DEPAAP) du Ministère de l'Agriculture (voir annexe 1). Il s'est agit de mettre en évidence les situations des organisations professionnelles agricoles au Maroc, mais aussi en Tunisie et en France ; la réflexion a été mise en oeuvre via deux outils : (i) les voyages d'étude et (ii) l'atelier final.

1.2. Les étapes de travail

1.2.1. Action n°1 – Diagnostic de filières

En novembre 2005, une semaine a été consacrée à un travail de diagnostic rapide au Maroc sur les trois filières concernées.

Ce travail ne visait pas à étudier à conduire une étude approfondie de chacune des filières, ce qui aurait été impossible vu les délais impartis et le nombre de filières concernées. Il s'agissait avant tout de comprendre la structure de chacune des filières, et d'en caractériser les principaux atouts et faiblesses techniques, économiques et organisationnelles. Il s'agissait également d'identifier les groupes d'acteurs, porteurs d'un éventuel intérêt à construire des actions collectives de type interprofessionnelle au sein de leur filière.

Ce travail d'investigation s'est fait à travers les entretiens (analyses à « direx d'acteurs ») et la revue bibliographique des documents mis à la disposition de la mission. Ce travail de diagnostic initial a fait l'objet d'une restitution en plénière auprès des cadres de l'administration et des professionnels des filières rencontrés au cours de la mission.

1.2.2. Action n°2 – Mission des opérateurs marocains en Tunisie

En décembre 2005, le groupe des représentants des 3 filières étudiées, auxquels se sont ajoutés des représentants de la filière huile d'olive et un représentant de la production des semences au Maroc, ont réalisé un voyage d'étude en Tunisie durant une semaine, afin de mener un travail d'étude sur les organisations professionnelles et sur les interprofessions Tunisiennes (voir programme annexe 2). Ce voyage d'études a été organisé en collaboration avec la structure tunisienne AGER.

1.2.3. Action n°3 – Mission des opérateurs marocains en France

En janvier 2005, le groupe a étudié pendant une semaine les interprofessions en France. Les visites ont été organisées pour parties en 3 sous-groupes, un pour chaque filière étudiée, et en commun pour les thèmes transversaux. Une réunion de synthèse a permis en fin de mission de jeter les bases de la dernière action (voir programme annexe 3).

1.2.4. Action n°4 – Atelier de synthèse et de définition d'orientations

En février 2006, un atelier a permis de réunir à Rabbat, coordonné par le Ministère de l'agriculture, un nombre important de participants pour exposer les résultats des travaux des trois actions pré-citées ; des résolutions ont été formulées par les participants, des axes de travail pour jalonner le court et moyen terme ont été proposés.

1.3. Produits remis aux participants et conseils pour la lecture du rapport final

Ce rapport est essentiellement destiné aux participants Marocains qui ont réalisé les différents étapes de l'étude. Pour faire suite à la demande exprimée au cours de l'atelier final de synthèse, l'accent a été mis sur la dimension « pédagogique » à travers le rappel de définition et de quelques principes de fonctionnement relatifs aux interprofessions. Nous avons également cherché à présenter les supports « diapositives » de façon à ce que le rapport puisse être utilisé également au sein des filières, pour les discussions avec les responsables professionnels.

C'est dans ce but que les jeux de diapositives ont été remis aux participants afin qu'ils puissent les réutiliser.

Par ailleurs, deux documents d'appui indépendants de ce rapport ont été remis aux participants au cours des voyages d'études :

- Tunisie : le document contient des informations à caractère général sur les interprofessions, sur les statuts, les textes juridiques, ainsi que des informations technico-économiques sur les filières étudiées.
- France : le document est composé des textes suivants :
 - Gérer les marchés et la qualité alimentaire : double défi pour les interprofessions - Club Demeter – Cahier n°10 – Yves RIO et Jacques NEFUSSI – 2001

- L'organisation économique des producteurs - Novembre 2001 – Ministère de l'Agriculture
- Les chambres d'agriculture en France - Denis PESCH - Inter-réseaux – Agridoc - Août 2001
- Cent ans de politique agricole - Bernard del' Homme – 2000
- Filière sucre : un aperçu historique de l'émergence de l'interprofession - Hubert DECHAVANNES – 2004
- Extrait du code rural : les organisations interprofessionnelles agricoles – Article L-632-1
- Actualité des filières : dossier de presse thématique pour éclairer les rencontres : filières sucre, oléagineux, oléicole, fruits et légumes.

Il est recommandé à toute personne concernée par le sujet de se procurer auprès du Ministère de l'agriculture le jeu complet des documents papier et supports power point.

2. Eléments de diagnostic sur les filières étudiées

2.1. Présentation générale

2.1.1. Interprofessions : de quoi parle t'on ?

L'organisation interprofessionnelle est un mode élaboré de l'organisation économique entre les acteurs d'une filière. Ayant pour fondement l'économie contractuelle en agriculture, il peut se définir comme un lieu de concertation institutionnalisé, possédant un caractère permanent et obligatoire pour les métiers relevant de cette filière et membres de l'interprofession.

L'intérêt de ce dispositif est d'offrir la possibilité de coordonner toutes les règles et les actions entre acteurs de la filière, matérialisées par :

- Des accords interprofessionnels pour définir des règles de production, la promotion collective des produits, la définition des zones de production, la mise en place de cotisations professionnelles
- La construction et/ou le pilotage conjoint d'actions à intérêt collectif tel que l'information, la recherche appliquée dans les domaines techniques et économiques, la prospection et la promotion commerciales, etc.

L'interprofession peut se caractériser par son objet, un ensemble de missions et un mécanisme de fonctionnement.

L'objet est la filière produit, caractérisée par :

- (i) Un ou des produits agricoles, qui possèdent des caractéristiques proches ;
- (ii) Un territoire de compétence, national ou régional corespondant généralement à la zone de production et de commercialisation du produit ;
- (iii) Un ensemble de métiers qui produisent et transforment le produit, généralement les producteurs, les transformateurs et les distributeurs².

Trois grands types de mission concernent l'interprofession :

- (i) Corriger les déséquilibres existant dans les rapports de force économiques entre les métiers de la filière pour aller vers plus d'équité dans les échanges ;

² Dans le langage interprofessionnelle, on parle des familles de métier.

- (ii) Améliorer par des actions collectives les performances de la filière (compétitivité, parts de marchés, etc) ;
- (iii) Représenter les intérêts des professionnels de la filière dans les négociations avec les pouvoirs publics, les organisations d'intégration régionale et de plus en plus, dans les instances internationales.

Enfin, l'interprofession repose sur un mécanisme original de fonctionnement qui combine :

- (i) Un mode de fonctionnement démocratique reposant sur la représentativité des organisations composant les familles de métier, la parité entre les différentes familles au sein du conseil d'administration, et l'unanimité dans les prises de décision du C.A ;
- (ii) La capacité de conduire des initiatives privées collectives à caractère obligatoire pour l'ensemble des acteurs de la filière par le biais d'une reconnaissance juridique par les pouvoirs publics, après contrôle du respect des principes démocratiques précédemment cités ;
- (iii) La capacité à mettre en place un système collectif de prélèvements permettant de financer le fonctionnement de l'interprofession et la conduite de ses activités.

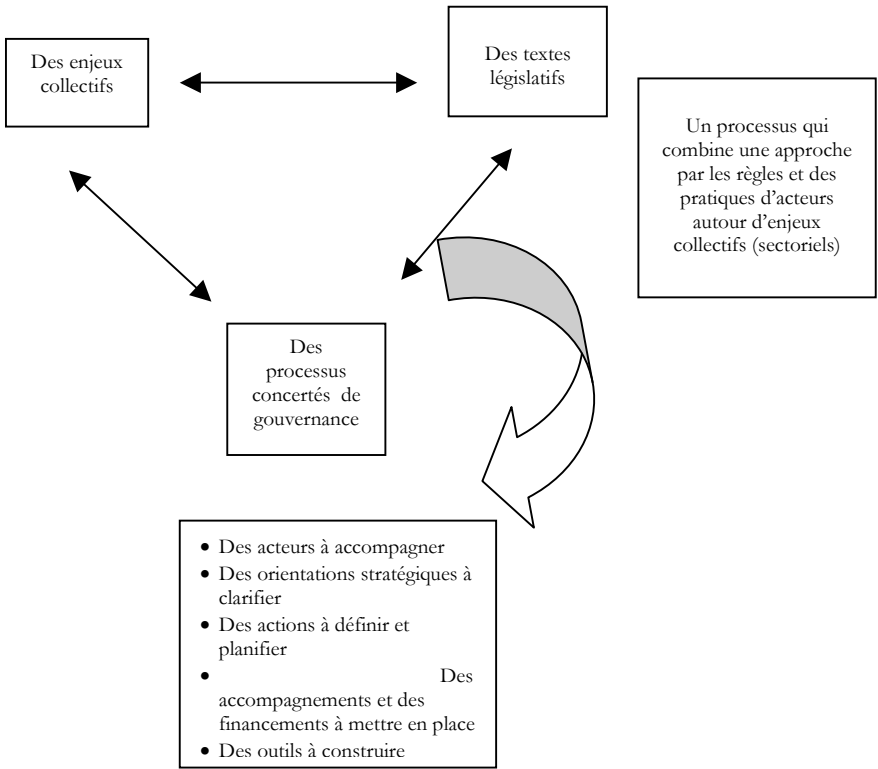
2.1.2. Quelques principes de construction ...

De façon reformulée, une interprofession, c'est aussi :

- Un processus : une interprofession ne se décrète pas, elle se construit par étapes, c'est un processus qui se construit dans la durée. Il faut se garder d'une approche uniquement normative régie par des textes, des lois. Elle est le reflet du niveau de structuration institutionnelle des acteurs publics et économiques. Par conséquent, les dispositifs, les outils, les thèmes de travail d'une interprofession peuvent être différents pour chaque filière : ils sont le reflet de chaque type de produit, d'organisation d'acteurs, de marchés, les situations étant elles-mêmes évolutives en permanence.
- La résolution collective de problèmes commun : Il ne suffit pas de réunir autour d'une table les segments d'une filière avec un budget pour construire une interprofession : il s'agit de travailler de façon concertée sur la résolution de problèmes qu'individuellement, chaque acteur ne pourrait résoudre .
- Une forme d'organisation parmi d'autres : l'interprofession n'est pas la réponse universelle aux besoins des secteurs agroalimentaires ... De nombreux filières s'organisent avec d'autres formes de coordination entre les acteurs de filières : marché spot, intégration verticale, filière administrée.
- La recherche d'un dénominateur commun : Pour chaque filière, il est nécessaire de savoir dépasser les divergences d'intérêts et trouver le dénominateur commun. De ce point de vue, la force d'une interprofession est celle de son maillon le plus faible : dès le départ il faut prendre le temps de réfléchir à l'équilibre entre les collègues.
- Des accompagnements nécessaires : La clarification concrète des rôles, des droits et devoirs de chacun (pouvoirs publics, producteurs, acteurs de l'aval et instances de représentations) doit permettre de dépasser le discours officiel et voir à quoi cela correspond dans la pratique : il est possible que des moyens de fonctionnement doivent être transférés aux instances de représentation pour qu'ils puissent construire leur

légitimité. Ceci est particulièrement vrai pour les producteurs, qui bien souvent sont les plus faiblement structurés en matière institutionnel.

- Discuter des sujets qui unissent mais aussi des problèmes qui fâchent: Pour chaque filière, il faudra anticiper que l'émergence des interprofessions créera des possibilités de synergies mais également de remises en cause de certains acquis de l'aval ou des pouvoirs publics
 - Par exemple, dans le secteur sucrier, l'aval a besoin d'une profession agricole organisée pour conduire des programmes d'amélioration des rendements (réduction des coûts et compétitivité globale de la filière). En même temps, on peut imaginer qu'elle soit amenée à engager le débat avec la faîtière nationale de producteurs sur la fixation du prix au producteur.
- En synthèse



2.1.3. Eléments de synthèse en diapositives

UN OBJET CARACTERISÉ PAR :

UNE FILIERE :

1. Un ou des produits agricole (s)
2. Un territoire de compétence
3. Un ensemble de métiers qui produisent et transforment le produit

DES MISSIONS

- Négociations entre acteurs de la filière
- Des actions collectives pour la compétitivité
- Représentation des Intérêts de la filière

DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

1. Démocratie : représentativité, parité, unanimité
2. Initiative privée avec pouvoir réglementaire
3. Un financement collectif

iram

SON INTERET

Un lieu de concertation permanente entre les métiers

La possibilité de coordonner toutes les règles entre producteurs et utilisateurs, matérialisées par :

- Des accords interprofessionnels pour définir des règles de production, la promotion collective des produits, la définition des zones de production, la mise en place de cotisations professionnelles
- La construction et/ou le pilotage conjoint d'outils à intérêt collectif : centre d'information et d'études, centres techniques, programme de recherche

iram

UNE ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE... DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est donc une forme de concertation entre les acteurs d'une filière (produit) eux mêmes, et avec l'Etat, à l'échelle d'un territoire...

Il existe d'autres formes d'organisations ...

iram

2.2. Les motifs du choix des filières étudiées

Il existe au Maroc un certain nombre de filières ou des segments de filières « modernes » très insérées au marché. Au côté des élevages intensifs (lait, viande bovine et avicole), le sucre et les segments exportation et transformation des fruits et légumes s'appuient sur des secteurs de production relativement structurés et intensifs, ainsi que des acteurs de l'aval organisés sur les fonctions industrielles et commerciales. La filière oléagineuse, pour laquelle l'organisation du secteur productif est en crise, se structure d'avantage autour des acteurs de collecte et industriels de l'aval.

Les caractéristiques d'organisation plus ou moins concentrée de ces trois filières, par comparaison par exemple aux filières vivrières s'adressant uniquement aux marchés domestiques et dont les acteurs sont organisés de façon plus atomisés, combinées aux enjeux collectifs se rapportant à l'indépendance alimentaire et la fourniture de devises ont impulsé les premières tentatives collectives d'organisation interprofessionnelle. Cela s'est notamment traduit par la mise en place de centres techniques, de dispositifs de services, de processus plus ou moins formalisés de concertation entre acteurs, etc, accompagnés d'ébauche d'architecture institutionnelle, bien souvent soutenu par les pouvoirs publics.

Ainsi, le choix des filières pour la réalisation de cette étude relève de ces premières dynamiques, d'une part associé au fait, d'autre part, que des actions d'appui en matière d'interprofession existe déjà dans ce domaine pour d'autres secteurs (lait notamment).

2.3. Diagnostic de la filière sucre

2.3.1. L'évolution de la production sucrière

La filière sucre domestique a été mise en place au début des années 1960. Elle a longtemps été considérée comme le symbole d'une réussite de substitution à l'importation poursuivie par l'Etat marocain depuis l'indépendance. A l'entrée des années 1990, avec une production de sucre blanc de l'ordre de 450 000 tonnes par an, elle permet effectivement une couverture des besoins nationaux de 65%.

Mais ces dernières années, le taux d'autosuffisance connaît un tassement régulier : la consommation en sucre atteint environ un million de tonnes par an, 46% de ces quantités sont couvertes par la production des sucreries nationales et 54% proviennent des importations de sucre brut raffiné à Casablanca. Ce fléchissement résulterait de la baisse relative de l'offre (baisse des rendements et abandon de la culture par certains producteurs en lien avec l'affaiblissement de l'intérêt économique) et surtout de l'augmentation de l'offre (croissance démographique). La consommation de sucre est en effet importante, avec un chiffre annoncé supérieur à 30 kg par an et par habitant, elle dépasserait sans doute le niveau de la consommation française (27 kg/an et hab selon INCA/CREDOC 2000).

2.3.2. Organisation de la production

La betterave et la canne à sucre sont cultivées uniquement en zones irriguées. Les régions de production de la betterave à sucre et de la canne à sucre sont au nombre de cinq : Gharb, Loukkos, Tadla, Doukkala, Moulouya. La canne à sucre ne concerne que les deux premières régions. Chaque ensemble régional d'aménagements hydroagricoles est géré par un Office de Mise en Valeur Agricole.

La superficie totale a atteint 67.200 hectares et 13.600 hectares respectivement pour la culture de la betterave et la canne à sucre pour la campagne 2002/2003, en hausse de 10% pour la première et en baisse de 4% pour la seconde, relativement à la campagne précédente. La betteraves à sucre et la canne à sucre avec une production respective de l'ordre de 3,1 millions de tonnes et de 1,2 Millions de tonnes fournissent environ 75% et 25% du sucre domestique.

Le nombre de producteurs s'inscrit dans une fourchette de 65 000 à 80 000 producteurs. Ces producteurs sont organisés au sein de 6 associations régionales (2 associations existent dans les aménagements de Moulouya, ceux ci étant séparés par une limite administrative de région) et une union nationale a récemment été constituée (2 à 3 ans d'existence, encore en structuration).

La production de matière première est en crise : la baisse progressive des rendements du fait de la sécheresse a entraîné une spirale dépressive liée aux difficultés de financement des campagnes (crise du remboursement des crédits qui sont fournis par les sucreries : ils concernent l'irrigation, les intrants - semences, engrais, produits phytosanitaires - et l'entretien des cultures.). La sensibilité à la pluviométrie est accentuée du fait de la dégradation des réseaux et de l'état des parcelles, provoquant des inondations en cas de fortes pluies et des assèchements en cas de faible pluviométrie.

Le secteur de la production se trouve ainsi confronté à un certain nombre d'enjeux, parmi lesquels on peut citer :

- La conquête des marges de progrès : dans la problématique de compétitivité par rapport au marché international et d'efficacité de la politique de protection du secteur sucrier marocains, des gisements de productivité existent sans doute dans le segment de la production. Il existe une forte disparité entre les régions et entre les exploitations elles mêmes. Les exploitations sont majoritairement des petites exploitations agricoles intensives en main d'œuvre auxquelles s'ajoutent quelques exploitations plus grandes et mécanisées. Faute de données statistiques et d'études disponibles, il est difficile de dire en quoi les différences structures de production influent sur les niveaux de rendements et les performances économiques tant à la parcelle qu'au niveau de l'exploitation. Il apparaît que le morcellement des parcelles et le très grand nombre de producteurs illettrés freinent les possibilités de progrès techniques. Néanmoins, il semble aussi que certaines petites exploitations peuvent enregistrer de bonnes performances. Quoiqu'il en soit il apparaît que la mise en œuvre cohérente d'un ensemble d'outils, combinant analyse des systèmes de production, conseils à l'exploitation et aux OP, et politique de rénovation des structures des exploitations agricoles sont nécessaires.
- La prise en charge des producteurs exclus des périmètres et positionnement des OP : dans l'hypothèse où les choix pour moderniser ce segment et opérer des gains de productivité passent par la concentration foncière, le développement de la mécanisation, le recours à des techniques de culture intensives (semences, fertilisation, gestion de campagnes, etc.), ces orientations sont difficiles à assumer pour des organisations de

producteurs qui ont besoin d'une base sociale conséquente pour asseoir leur légitimité politique. Ceci d'autant plus que l'Etat n'a sans doute pas de politique claire concernant la prise en charge des « exclus » potentiels de la modernisation du secteur productif et les ressources budgétaires pour la mettre en œuvre. Dans cette perspective, les revendications sur les prix de la betterave et de la canne ont sans doute un effet beaucoup plus unificateur pour les OP, et plus simple à argumenter.

- La pression croissante sur les ressources en eau : résultant de la combinaison entre la diminution des réserves hydriques (stade d'exploitation des nappes fossiles), des demandes en perpétuelle augmentation, en raison de l'accroissement démographique et du développement des activités économiques, le tout accentué par les menaces des changements climatiques, cette pression va imposer à l'agriculture irriguée de nouvelles exigences. Pour faire face aux besoins alimentaires sans cesse croissants du pays, le secteur irrigué est appelé à produire davantage et mieux, avec moins d'eau tout en restant

La coopérative des planteurs sucriers de Gharb

« La coopérative comporte 32 antennes locales. En terme de ressources humaines, elle dispose d'un coordonnateur et de 5 techniciens.

Elle organise des cycles de formation continue en gestion, en comptabilité, en informatique, protection des cultures. La coopérative gère les crédits affectés par la sucrerie aux producteurs (jusqu'en 1989, c'étaient les Offices qui s'en occupaient) et s'occupe des approvisionnements en intrants. Les avantages résultant pour les producteurs sont des meilleurs prix pour les intrants et de meilleurs taux d'intérêts. « Toutefois la coopérative prélève 6% de frais de gestion ». L'Office met à disposition les infrastructures de stockage.

La coopérative s'oriente également vers la diversification des activités de la coopérative : céréales, agrumiculture.

Elle a mis en place un fonds de soutien pour faire face aux risques agricoles :

- Canne à sucre : les producteurs paient 1 dirham / tonne et les industriels paient 1 dirham / tonne

- Betterave à sucre : idem mais le prélèvement est de 1,5 dirham / tonne

L'un des problèmes de l'aménagement du Gharb est le mauvais état des réseaux hydrauliques : c'est un périmètre de 120 000 ha en théorie, mais seulement 35 000 à 40 000 ha sont réellement irrigués et fonctionnels. Cependant, le paiement d'une consommation minimale de 3000 m³ par ha est obligatoire quelque soit la situation . Ceci est à la source de nombreux arriérés. »

Source : entretien Union Nationale des Associations des Plantes Sucrières au Maroc
(UNAPPSM)

compétitif et durable.

2.3.3. Organisation de l'aval de la filière

En 1970 fut créé l'Association des Producteurs Sucriers qui réunissait les 5 industriels sucriers de l'aval de la filière : COSUMAR, seul groupe industriel privé fabricant de sucre au Maroc appartenant au groupe privé ONA, et les 4 entreprises publiques : SUCRAFOR, SUTA, SUNABEL et SURAC (pour la canne à sucre).

Mis dans le panier des privatisations dès 1996, les entreprises publiques n'ont pas trouvé preneur, sans doute du fait du maintien du système de contrôle des prix et du régime tarifaire peu

engageant pour des investisseurs privés. En 2005, COSUMAR, en position de force, a ainsi pu racheté les 5 sucreries et les 6 sucreries-raffineries des entreprises publiques, les unités venant s'ajouter aux 2 sucreries que le groupe possédait dans le Doukkala et le Zemamra. A l'heure actuelle, il existe donc 13 unités sur les 5 périmètres. Une sucrerie et deux raffineries, dans la région du Gharb et du Loukkos, produisent du sucre à partir de la canne, toutes les autres le font à partir de la betterave.

Cette cession s'est faite sous réserve d'un cahier des charges portant sur un plan de relance de la production et de la transformation. Il existe en effet des marges de progrès importantes pour améliorer le rendement de l'outil industriel, à la rationalisation duquel le groupe envisage d'investir 1,6 milliard de dirhams (145 millions d'euros) durant les cinq prochaines années. La modernisation des usines, la réorganisation de certaines d'entre elles sur certaines fonctions techniques (raffinage, conditionnement, etc.) devrait ainsi permettre de réaliser un certain nombre de gain de compétitivité.

2.3.4. La crise du système administré des prix et des importations

La stratégie nationale en matière sucrière repose sur la recherche de l'autosuffisance, en tout les cas, la diminution de la dépendance au marché international, et le maintien d'un prix acceptable pour les consommateurs pour qui cette denrée est importante.

La libéralisation des importations en 1996 s'est accompagnée de la mise en place d'un système tarifaire variable pour les importations de sucre non raffiné qui est ajusté en fonction du prix cible du sucre brut sur le marché intérieur de 4700 Dirham / T (fixé par l'Etat en négociation avec l'industrie). Le prix aux producteurs est calculé sur ce prix cible et avec une prime régionale selon les spécificités de la zone (niveau de production, transport, etc). L'opérateur aval bénéficie d'une prime forfaitaire à la mise en marché de sucre blanc de 2000 dirham par tonne de sucre raffinée vendue. Ce dispositif n' a pas changé depuis 1989, créant un important effet ciseaux du fait de l'augmentation des consommations intermédiaires.

Le procédé permet ainsi de réguler le prix rendu raffinerie autour de 4.700 Dhs la tonne avec une valeur déclarée inférieure à 3.500 Dhs la tonne. Mais avec la conjoncture internationale défavorable, le prix du sucre à l'international a frôlé en début d'année 2006 les 500 dollars contre moins de 220 dollars en moyenne en 2005 (atteignant ainsi des niveaux jamais atteints depuis 1981).

Avec ce niveau de prix, le système de tarification douanière est devenu inadapté et il a été décidé récemment de suspendre les équivalents tarifaires et les droits de douane pour l'importation du sucre brut, afin de conserver le niveau du prix cible de 4.700 Dhs la tonne, quel que soit le cours sur le marché international. Toutefois, l'Etat, en n'augmentant pas le prix du sucre à la consommation, devra donc supporter le poids de la hausse en subventionnant le prix à la consommation. Au vue des différentiels de prix, il apparaîtrait donc que la ponction sur le budget national pour financer le dispositif passerait du simple au double entre 2005 et 2006.

2.3.5. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs

La filière sucrière est sans doute l'une des filières marocaines où les pratiques de concertation et les réflexions en matière interprofessionnelles sont les plus anciennes.

Il existe des Comités techniques régionaux : ces dispositifs effectifs s'imposent d'eux mêmes de par la nécessité de planifier la production sur une base contractuelle compte tenu de l'impossibilité de transporter la matière première. Ils réunissent les associations de producteurs, les sucreries, les Offices, les semenciers et autres fournisseurs d'intrants ; prestataires de services (travail du sol). Les comités fonctionnent en commissions techniques (irrigation, fertilisation, protection des végétaux). De plus, il existe un centre technique des cultures sucrières.

Des réflexions sur l'instauration d'une Interprofession avaient été conduite en 2004 avant la privatisation, elles avaient échoué sur la question de son financement. L'idée a alors été retenue de n'assurer qu'une activité à minima, à savoir des réunions régulières au sein d'une instance nationale. La privatisation du secteur a suspendu cette dynamique.

SYNTHESE DES ENTRETIENS EN MATIERE DE CONCERTATION ET D'INTERPROFESSIONS

Propositions de thèmes de négociation inter-acteurs à « dire d'acteurs » :

- Définir un système de prix harmonisé au plan national, harmoniser le système d'agrément de la qualité,
- Mettre en place des programmes de recherche développement au niveau production (rendements bas, maladies, teneur en sucre),
- Améliorer les rendements industriels des unités de l'aval,
- Mieux étaler le cycle industriel dans l'année,
- Définir une stratégie nationale de développement de la filière, des stratégies d'importation du sucre brut et raffiné, élaborer une position politique commune à soumettre à l'Etat ;
- Anticiper les évolutions internationales : abandon de la péréquation, passer au soutien découplé pour les producteurs.

Eléments de blocage de l'Interprofession à « dire d'acteurs » :

- Pas de financement collectifs : les producteurs estiment qu'ils ne sont pas payés au juste prix pour leurs productions, et ne veulent donc pas payer plus.
- Améliorer le revenu des agriculteurs en améliorant les rendements ou en augmentant le prix... ?
- Faible niveau de formation des agriculteurs.
- Faible niveau de spécialisation des agriculteurs : le revenu de la betterave pour le producteur est faible (petite surface), la production est insérée dans une rotation de plusieurs cultures et les producteurs mettent souvent en place des stratégies de diversification des productions.
- L'Union des producteurs fonctionne mal, les associations membres de cotisent pas, ne voient pas les résultats de son travail ...
- Problème de crédibilité des associations régionales aux yeux des producteurs (problème de l'instrumentalisation politique des associations) ; Problème de gouvernance au sein des associations
- Quelle sera la stratégie de la COSUMAR demain, vis-à-vis du marché international ?

2.3.6. Eléments de synthèse en diapositives

MAROC : DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE SUCRE

Production : 65 à 70 000 producteurs
Des rendements faibles à moyens
Des problèmes d'approvisionnements

Aval : Retrait de l'Etat & un seul opérateur industriel privé actuellement
Usines peu performantes pour certaines d'entre elles
Raffinage du sucre brut importé

Marché : Production couvre 50% de la demande nationale

Prix : Système administré avec tarification (prix cible de 4700 Dirham / TSB) et subvention forfaitaire pour les consommateurs

Organisation / Concertation :

- 6 associations & 1 union nationale récente
- Association des Producteurs Sucre
- Comités régionaux du sucre : mandat agro-technique et prix (variable selon les régions)
- Des Concertations nationales (consultatives)
- Réflexions création IP en 2004 avant privatisation

5
iram

MAROC : DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE SUCRE

ATOUTS

- Une filière relativement structurée
- Des marges de progrès à valoriser

FAIBLESSES

- Une libéralisation non achevée (prix administrés)
- Des capacités de négociation différentes selon les régions
- Un prix de revient du sucre supérieur au marché international
- Faible rentabilité de la filière

Enjeux d'Intérêt général à M et LT

Quel avantage comparatif ? Pourquoi développer cette culture ?

- Sécurité alimentaire et économie de devises
- Emplois en zones rurales et entraînement dans les autres secteurs
- Gestion durable d'une ressource rare : eau ?
- Allocation optimum des ressources ?

Quel arbitrage production / marché international ?

6
iram

Des enjeux spécifiques pour une interprofession sucre ?

Gestion des rapports de force amont aval	Si libéralisation des prix, négociation sur les prix : répartition de la valeur ajoutée dans la filière ? Accords interprofessionnels sur les primes, la qualité des produits livrés, les modalités de paiement, etc
Actions collectives / compétitivité	• Organisation des campagnes • Gain de productivité amont et aval
Représentation des intérêts	• Évolution du système de subvention • Anticipation des accords de libre échange

7
iram

2.4. Diagnostic de la filière fruits et légumes

2.4.1. Données de base

Production annuelle moyenne d'agrumes	1.300.000 tonnes
SAU	14 %
Valeur / production végétale totale	28 %
Taux d'emploi de main d'œuvre agricole	22 %
Nombre d'emplois pleins dans le secteur export	500.000
Principaux marchés à l'export	Union européenne
Cultures maraîchères	Env. 230.000 ha
Primeurs	Env. 1.120.000 tonnes
Export	Env. 400.000 tonnes
Production maraîchère de saison (marché local)	Env. 4.886.000 tonnes

Source : chiffres 2002-2003 Ministère de l'Agriculture, division de la production végétale

2.4.2. Géographie de la filière fruits et légumes

Les grandes régions agricoles produisant les fruits et légumes se situent dans le Souss-Massa (Agadir), la zone côtière entre Jadida et Larache, le plateau du Haouz (Marrakech), la région de Fès et Meknès, le Tadla et la vallée de la Moulouya.

2.4.3. L'évolution de la production fruits et légumes

Arboriculture fruitière

La viticulture : la production en 2002/03 s'élève à 342.000 T dont 257.000 T de raisin de table et 85.000 de raisin de cuve, tout deux ont enregistré une hausse de 7 à 8% par rapport à la campagne précédente. Cette progression est due aux efforts mis en place en terme d'amélioration des techniques de production et à un climat favorable.

Les rosacées fruitières : ce secteur constitue une source d'emploi, il offre plus de 18 millions de journée de travail par an, contribue à l'autosuffisance en matière de fruits frais et transformés, il contribue également à l'approvisionnement du secteur agro-industriel. Il permet d'exporter des produits agricoles transformés. La spécificité de ce secteur est qu'il permet la mise en valeur et la conservation des zones écologiques. La production pour la campagne 2002/03 se chiffre à près de 560.000 T en baisse de 12% par rapport à la campagne précédente, cependant en relative stagnation par rapport à la période 1997/2001. la production de ce secteur est essentiellement destinée au marché local (fruits frais, fruits secs et transformés)

L'amandier : production en hausse de 3^o% pour la campagne 2002/03 (13.000 T contre 12.600 T pour 2001/02), cependant de nombreux obstacles d'ordre technique n'ont pas permis de retrouver le niveau affiché pour la période 1997/2001 (14.500 T).

Palmiers dattiers : la production de dattes a considérablement augmenté (54.100 T) entre la campagne 2001/2002 et 2002/2003, soit + 63%, mais elle ne retrouve pas son niveau de production moyen enregistré lors du quinquennat 1997/2001 (75.000 T).

Figuier : destiné au marché local, la production de figue a atteint 80.000 T pour la campagne 2002/2003 et est resté stable depuis une décennie.

Grenadier : production estimée à 50.160 T.

Bananier : la production de banane suit une tendance à la hausse, 6 et 35% respectivement par rapport à la précédente campagne et la moyenne de la période de 1997-2001.

Floriculture : la production de fleurs coupées a enregistré une baisse de 19% lors de la dernière campagne et de 32% par rapport à la production moyenne de la période 1997-2001.

La consommation de fruits et légumes³ : la consommation moyenne actuelle de fruits et légumes est d'environ 4.5 millions de tonnes pour les légumes et 2.5 millions de tonnes pour les fruits

La transformation de fruits et légumes : Le Maroc produit et exporte des agrumes, légumes (frais ou en conserves), tomates fraîches, fruits frais congelés ou en saumure, conserves de fruits et confitures, pommes de terre, jus de fruits, et huile d'olive. Les industries de conserves de fruits et légumes sont au nombre de 150 et emploient près de 18000 personnes; les exportations ont été de 3 milliards de DH en 2000.⁴ L'agriculture biologique commence également à faire son apparition. La principale destination est l'UE, plus particulièrement la France.

2.4.4. Les échanges commerciaux

Flux d'exportations de fruits et légumes actuels⁵ :

- **Exportations de primeurs :** Pour la campagne 2002/2003, **les exportations de primeurs ont concernées 397.380 T**. L'évolution des exportations s'inscrit dans une dynamique à la hausse, de 5% et 19% respectivement par rapport à la campagne précédente (376.470 T) et par rapport à la moyenne de la période 1997/2001(334.140).

Cependant l'évolution produit par produit montre en moyenne une certaine stagnation pour **les exportations de tomate** depuis quelques années (baisse de 9% par rapport à 2001/02) les exportations ont même chuté pour les tomates plein champ ; une légère amélioration pour **les exportations de pomme de terre** par rapport à 2001/02. Enfin **les exportations de fruits et légumes divers** ont pris plus d'importance dans le volume des exportations globales, marquant une progression de 28% par rapport à la campagne précédente. Ainsi, le haricot vert occupe la 2^{ème} place dans les exportations de primeurs après la tomate et avant la pomme de terre. Les autres fruits et légumes exportés sont le melon (27.500 T), la courgette (23.000 T), la fraise (18.500 T) et le poivron (18.000 T).

- **Exportations d'agrumes :** Pour la campagne 2002/2003, **les exportations d'agrumes ont concernées 483.000 T**, soit une hausse de 12% par rapport à la campagne précédente et en baisse de 10% par rapport à la moyenne de la période allant de 1997 à 2001. L'évolution produit par produit montre une amélioration des exportations en moyenne de 10% des variétés à petits fruits, une augmentation de 14% pour les exportations de clémentines, 20% pour la variété Nour

³ Source Ministère de l'Agriculture, division de la production végétale, Division de l'Horticulture et du maraîchage.

⁴ Les industries de transformation fonctionnent en dessous de leurs capacités à cause de la volatilité de la production agricole due à des facteurs tels que les conditions climatiques, la faible mécanisation, les coûts d'énergie et de transport élevés, et la faible utilisation des engrais et des produits phytosanitaires.

⁵ SAM, MADR ; 2003

et une diminution de 56% pour l'Ortanique qui depuis quelques années est en régression. Les exportations d'agrumes rapportent entre 2,5 et 3 milliards de Dh en devise par an.

- **Exportations de raisins** : les exportations de vins enregistre une tendance à la hausse depuis une décennie, bien qu'entre la campagne 2001/2002 et 2002/2003 elles ont baissé.

- **Exportation de Fleurs coupées** : on enregistre pour la campagne 2002/2003 une réduction de 10% en terme de quantité exportée et 8% concernant la valeur de ces exportations par rapport à la campagne précédente.

Flux d'importations de fruits et légumes actuels : les droits de douane appliqués à l'importation sont dissuasifs en effet ils s'élèvent à 50% augmentés de 20% de TVA. Les importations sont donc marginales et concernent quelques produits (secteur rosacées fruitières) tels que les pommes, kiwis, bananes, raisin, ananas, raisin et dattes (35.000 T en 2002 et 17.000 T premier semestre 2003). Elles permettent soit de compléter l'offre nationale ou de répondre à une demande provenant de catégories aisées.

Marchés destinataires :

- **Les agrumes** : l'Union Européenne est la principale destination pour les exportations d'agrumes (52% du tonnages globale exporté). Parmi les pays européens la France est le premier marché 32% des exportations, la Hollande (28%), la Grande-Bretagne (22%) et enfin la Belgique avec 12%. D'autres marchés hors Union Européenne constituent également des débouchés pour les exportations marocaines d'agrumes, notamment avec **la Russie** dont le tonnage représente 36% des exportations globale en augmentation par rapport à la campagne précédente, de même le marché Nord Américain représente 9% du tonnage globale soit 6% pour le **Canada** et 3% pour les Etats-Unis d'Amérique, ce nouveau marché est amener à croître avec le temps.

- **les primeurs** : les principaux débouchés pour **les exportations de tomates** concernent pour 85% l'Union Européenne, suivi de la Suisse, de la Russie et enfin certains PECO. **Les exportations de pomme de terre** : l'Union Européenne reste le principal marché (95% du tonnage global). Au sein de l'UE, la France est la première cliente (82% des exportations) suivi de loin par les Pays-Bas (3200 T) et la Belgique (2000 T).

- **La floriculture** : les marchés destinataires par ordre d'importance sont l'Union Européenne, avec la France (50% des exportations totales), l'Espagne (19%), l'Italie (7%) et les Pays Bas (5%), vient ensuite la Suisse, le Canada et les USA. Les exportations vers l'Allemagne ont fortement diminué (12 T 2002 contre 500 T 2001)

2.4.5. La politique commerciale du secteur fruits et légumes

Détail des instruments de la politique filière fruits et légumes

Les politiques de soutien de la filière fruits et légumes

Les soutiens internes :

Subvention à l'exportation :

- L'État accorde des subventions de 1 à 4,5 DH/kg, selon les destinations, pour la promotion des exportations de produits agricoles (**par voie aérienne**) tels que les fruits, les légumes, les fleurs coupées et les plantes ornementales .

- **Subvention aux exportations d'agrumes** : l'Etat marocain a mis en place depuis fin 2001 une aide spécifique aux exportations d'agrumes vers les pays situés hors de l'Union Européenne, afin d'inciter à élargir les débouchés. Cette subvention, non limitée au fret aérien, est de 0,20 DH/kg et à un coût budgétaire marginal.

- **Fiscalité** : le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation de produits agricoles est totalement exonéré de l'impôt sur les sociétés pendant les cinq premières années et exonéré à 50% au-delà de cette période, l'évaluation du coût budgétaire pour l'Etat n'est pas disponible.

-**Prime à l'investissement agricole** : suite au décret adopté en janvier 1999, l'Etat accorde une aide financière sous forme de prime aux investissements agricoles concernant : i) de nouvelles plantations régulières d'olivier, d'agrumes, et de palmier dattiers, ii) l'acquisition à l'état neuf, de tracteurs, de matériels d'élevage et de matériels d'irrigation pour l'économie de l'eau, iii) la construction et l'équipement complet d'unités modernes de conservation par le froid des produits agricoles, de stockage des graines, de conditionnement des fruits et légumes et de trituration des olives. Le versement des primes est lié à certaines conditions, par exemple pour les agrumes, les agriculteurs doivent utiliser des plants certifiés.

-**Subvention sectorielle à la production** :

Barrières tarifaires et non tarifaires : Les taux de droit de douane sont d'environ 48 pour cent en moyenne sur les importations de fruits et légumes et de leurs dérivés.

2.4.6. Les acteurs de la filière fruits et légumes

Les Groupes Exportateurs : Delassus, Maraissa, GPA, Les Domaines ;

Les gérants des marchés de gros (agglomérations et communes) ;

Les grossistes ;

La grande distribution ;

Les producteurs locaux organisés en associations spécialisées ;

Les producteurs exportateurs.

2.4.7. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs

Des pratiques de concertation et d'actions collectives :

- Des réunions annuelles au sein des associations de producteurs et avec les sociétés d'exportation (à préciser)
- L'organisation de nombreuses foires et forum tant au niveau national que dans les pays d'exportation
- Gestion des quotas par l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations en concertation avec les producteurs exportateurs

Des freins pour aller plus loin Un marché local peu organisé, (marchés de gros...)

- Des contingents limitant l'exportation vers l'UE et une forte concurrence internationale (anticipation des évolutions du marché) qui exacerbe la concurrence entre les acteurs nationaux sur le segment de l'exportation
- Des difficultés de financement des associations professionnelles
- Une certaine diversité des intérêts des acteurs : différents produits pour différents marchés
- Des dynamiques d'intégration verticale qui n'ont pas besoin d'actions interprofessionnelles pour se développer
- La présence d'acteurs économiques internationaux tant au stade de la production que de l'aval, dont les intérêts dépassent le seul cadre marocain et de la mise en place d'une interprofession nationale.

Des propositions en matière interprofessionnelle⁶ :

- Avoir un laboratoire d'analyse,
- Créer une association nationale des producteurs,
- Spécialiser les coopératives entre les fruits et les légumes
- Engager des négociations avec les grandes surfaces européennes
- Faire du lobbying pour subventionner les intrants
- Faire la promotion des produits marocains
- Se doter d'outils d'analyse pour mieux connaître les enjeux à venir : gestion de l'eau, coût de la main d'œuvre, les normes (EUREPGAP), les marchés internationaux, etc.

⁶ A dire d'acteurs, au fil des entretiens.

2.4.8. Eléments de synthèse en diapositives

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Production : Cultures d'exportation (37% frais), maraîchage de saison (87% des surfaces), cultures maraîchères pour la transformation

Aval : Multiplicité des filières, sous filières et d'acteurs
De fortes stratégies de spécialisation à l'export
Coopératives de conditionnement et d'exportations sur la filière export

Marché : Export spécialisé en frais : quotas européens et autres marchés (Canada, Russie)
Marché de la transformation : domestique et export
Marchés domestiques en frais

Prix : Système libéralisé – Tarif : 48% - Subvention à l'exportation

8 iram

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Organisation / Concertation :
Nombreuses organisations de base

National : OP anciennes (dont ASPEM, ASPAM, ...) et récentes (APEFEL) à fort ancrage régional

Des réunions annuelles au niveau de chaque OP
Des forums, des symposiums nationaux et internationaux
Des rencontres en cas de crise inter-OP + administration

Un outil pour l'Export : Comités de coordination au sein de l'EACCE

9 iram

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE FRUITS ET LEGUMES

ATOUTS

- Une filière d'exportation dynamique et porteuse,
- Des gains de productivité possibles
- Une filière d'exportation attirant les investisseurs
- Un noyau dur pour la construction d'une IP : l'APEFEL
- Des OP spécialisées en export

DIFFICULTES / POINTS FAIBLES

- Un marché local peu organisé, (marchés de gros...)
- Une forte concurrence internationale (anticipation des évolutions du marché)
- Des contingents limitant l'exportation vers l'UE
- Difficultés de financement des associations professionnelles
- Diversité des intérêts des acteurs
 - Différents produits
 - Différents marchés
 - concurrence sur les mêmes marchés / performances techniques,
 - intégration verticale,
 - acteurs économiques internationaux,
 - etc.

10 iram

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE FRUITS ET LEGUMES

Enjeux d'Intérêt général à M et LT

Quel avantage comparatif ? Pourquoi développer ces filières ?

- Avantage comparatif naturel
- Équilibre la balance commerciale
- Création de revenus en zones rurales
- Gestion durable d'une ressource rare : eau ?

11
iram

Des enjeux spécifiques pour une interprofession F&L ?

Gestion des rapports de force amont aval	Certains segments : redistribution de la valeur ajoutée dans la filière par un rééquilibrage des prix ?
Actions collectives / compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> • Gain de productivité • Appuyer la qualité à l'export mais aussi sur les marchés domestiques • Promotion des produits • Étude prospection de marchés • Résister à la concurrence des groupes internationaux
Représentation des intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation des accords de libre échange • Négociations commerciales • Plusieurs IP ? • Gestion des marchés de gros

12
iram

2.5. Diagnostic de la filière tournesol (graines)

Le Maroc produit des huiles végétales à partir de tournesol, de soja, de colza et des olives.

Les cultures oléagineuses ont connu une baisse importante en terme de superficie et de production sous l'effet à la fois des conditions climatiques défavorables des dernières années, mais surtout sous l'effet de la réduction des prix induite par la libéralisation du secteur.

2.5.1. Organisation de la production

Les producteurs de tournesol sont peu nombreux, cultivant 60 000 à 70 000 ha en pluvial selon l'association nationale des producteurs de tournesol (ASPOT), seulement de 30 000 à 40 000 ha selon les semenciers. La superficie moyenne cultivée par agriculteur est de l'ordre de 1,2 ha.

Le tournesol a représenté jusqu'à 200 000 ha (160 000 tonnes) jusque dans les années 1990. Puis la baisse progressive des rendements du fait de la sécheresse a provoqué une spirale dépressive liée aux difficultés de financement des campagnes (crise du remboursement des crédits). En outre, le démantèlement du dispositif administré des prix lui a fait perdre son caractère attractif. Actuellement, la production serait de 50 000 tonnes graines environ. Si l'on note le maintien de quelques producteurs spécialisés dans les régions spécialisées (Brahis), l'essentiel est assuré par des producteurs dans une stratégie de diversification et de gestion du risque (culture dite de « récupération » mise en place en fin de campagne agricole quand les conditions climatiques ou les rendements ont été mauvais).

L'ASPOT, créée en 1960 au niveau national, regroupe 6 associations régionales. Positionnée sur la filière industrielle, elle s'occupait par le passé de fournir les semences et autres intrants aux producteurs et de gérer les avances sur récolte. Avec la libéralisation et l'arrêt du système de subvention pour son financement, l'ASPOT est en crise profonde, malgré 2 programmes d'appui de 500 000 et 350 000 Dirhams mis en place par l'Etat récemment.

2.5.2. Organisation de l'aval de la filière

Aujourd'hui, la COMAPRA (société publique) a en charge la collecte du tournesol et administre les subventions aux producteurs. Elle avait également en charge de reverser le budget de fonctionnement à l'ASPOT, cotisation prélevée sur le prix de vente aux industriels. Dans la perspective de libéralisation de la collecte, il existe un enjeu pour les coopératives d'intégrer ce segment.

La Fédération des Corps Gras rassemble les opérateurs nationaux de trituration et importateurs, essentiellement dominé par le groupe Lesieur.

Les réseaux de collecte et de distribution alimentent le marché domestique des graines de bouches.

2.5.3. Le marché

La production nationale couvre 4 à 6% de la demande nationale. 10% sont destinées au marché de bouche (les meilleures graines), le reste alimentant le marché industriel.

2.5.4. Système de prix et de tarif aux importations

En novembre 2000, une réforme de la filière est intervenue. Les produits oléagineux et leurs dérivés sont soumis à un système de protection variable :

- Les droits de douane ont été baissés à 2,5 % sur les importations d'huiles brutes et de graines destinées à la transformation ; et à 25 % sur les tourteaux et les huiles raffinées.
- Les prix des huiles ont été libéralisés, la subvention à la consommation a été éliminée
- Une subvention est maintenant accordée à la production des graines de tournesol destinées à la trituration : l'État garantit actuellement l'achat de leur production à 400 dirham / tonne au producteur (filière industrielle) ; la subvention est flottante en fonction du prix du marché international (Rotterdam) et tient compte du différentiel entre le prix mondial du mois de juin de l'année et l'objectif de prix, soit environ 200 dirham subventionnés.

Dans ce cadre, la rentabilité de l'achat des graines de tournesol sur le marché intérieur par les huileries est permise par la production des tourteaux revendus sur le marché domestique, grâce au droit élevé de douanes pour l'importation. L'abandon de ce taux remettrait vraisemblablement en cause les stratégies d'approvisionnement des huileries à partir de la production nationale.

2.5.5. Des pratiques et des besoins de concertation entre acteurs

- **Historique des initiatives et expériences interprofessionnelles :**

- 1995 – Création du Centre Technique Interprofessionnelle des Oléagineux (CETIO) : à vocation de Recherche Développement, il est géré par une association rassemblant la COMAPRA, la FCG, l'ASPOT, les Semenciers (AMSP) :
- 2001 – Création de la Fédération des Oléagineux (FOLEA) : Cette fédération devait piloter les programmes de recherche développement et mettre en place les processus de concertation pour élaborer les accords interprofessionnels.

FOLEA n'est pas parvenue à démarrer, notamment du fait de la suspension du paiement de la cotisation de l'ASPOT. En effet, l'ASPOT traverse une grave crise de financement, ses ressources étant suspendues car la COMAPRA a cessé la prise en charge du dispositif de cotisation pour le compte de l'ASPOT, ce qui s'avèrerait pénalisant vis-à-vis de leurs concurrents.

Le tournesol est une filière sous perfusion...Des pistes sont évoquées notamment avec le colza et le Kartam, mais la réflexion semble encore peu avancée. Par ailleurs, le soja est fortement consommateur en eau...Jouer la carte des avantages comparatifs naturels est une option intéressante, d'autant plus qu'elle concerne une population importante en zones rurales.

LA FILIERE OLEICOLE

La culture de l'olivier est pratiquée sur 550 000 hectares dont 200 000 en irrigué. L'huile d'olive, essentiellement destinée au marché local, est obtenue d'une culture d'olivier conduite en pluvial et de façon extensive en général, alors que l'olive de table, en majorité destinée à l'exportation, est conduite en grande partie en système irrigué de façon beaucoup plus intensive. Si les productions d'huile d'olive et d'olives de table présentent une tendance à l'augmentation, le potentiel oléicole marocain est largement sous-exploité. Avec des rendements variant 300kg/ha en sec à 20T/ha en irrigué, les producteurs marocains ne couvrent que 16% des besoins en huiles alimentaires nationaux.

Le caractère vieillissant des oliveraies, les pratiques culturales et de transformation encore largement traditionnelles ainsi que l'absence d'organisation d'une filière oléicole à l'échelon régional et national, intégrant les différents acteurs (producteurs, extracteurs, commerçants) constituent des freins au développement du secteur.

La mise à niveau de la filière oléicole :

La mise à niveau de ce secteur nécessite, (i) une intensification de la conduite du patrimoine oléicole - adoption d'itinéraires techniques adéquats, restructuration des plantations âgées et/ou mal adaptées aux conditions climatiques – (ii) une modernisation de l'outil traditionnel de transformation, (iii) ainsi qu'une restructuration de la profession en vue de l'intégration de la filière oléicole. Par ailleurs la sécurisation du foncier constitue une condition *sine qua non* du succès de ces réformes.

Source : Banque Mondiale, 2005

2.5.6. Eléments de synthèse en diapositives

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE OLEAGINEUX

Production : Entre 50.000 et 80.000 producteurs et env. 65 000 ha
Pour l'essentiel, une production tampon de gestion du risque ASPOT en crise (programme, financement et représentativité)

Aval : COMAPRA collecte et administre les subventions aux producteurs
FCG : opérateurs nationaux de trituration et importateurs
Des circuits « informels » pour le marché de bouche

Marché : Production nationale couvrant env. 6% de la demande nat.
Marché de bouche qui capte les meilleurs produits (10%)
Marché industriel (90%)

Prix : Système administré (Subvention publique à la production)

Organisation / Concertation :
1995 - CETIO : RD
2001 - FOLEA : RD + concertation pour accords interprofessionnels (inactif)
Crise de financement (Suspension des prélèvements)

13
iram

DIAGNOSTIC RAPIDE FILIERE OLEAGINEUX

ATOUS

- Schéma institutionnel historiquement en place

INCONVENIENTS

- Peu de visibilité sur cette filière à terme
- Rentabilité faible
- Base productive peu structurée et Association professionnelle en difficulté
- Interprofession inactive
- Un niveau de subvention important
- Secteur agro-industrie dépendant de l'import;
- Problèmes liés à la collecte

Enjeux d'Intérêt général à M et LT

- Faible effet d'entraînement ?
- Politique publique : allocation optimum des ressources ?
- Sécurité / autosuffisance alimentaire ?

14
iram

Des enjeux spécifiques pour une interprofession OLEAGINEUX ?

Gestion des rapports de force amont aval	Apparition de nouveaux intervenants à ferme pour la collecte?
Actions collectives / compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer la base productive ? • Traiter le problème de collecte des cotisations internes • Gain de productivité agricole, industrielle ? • Les OP peuvent-ils faire la collecte à moindre coût ?
Représentation des intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Défendre un niveau de subvention important de la filière ? Intégration de l'huile d'olive dans une interprofession?

15
iram

3. Quels enseignements sur les interprofessions en Tunisie ?

3.1. Visite au Groupement Interprofessionnel des Légumes (GIL)

Le GIL est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il est administré par un Conseil d'administration de 12 membres, dont 4 représentent l'Etat (ministères du commerce, de l'agriculture, des finances, de l'industrie) et 8 la profession (producteurs, conditionneurs, exportateurs, etc.). La profession est représentée par deux grandes structures :

- l'UTAP (Union Tunisienne des Agriculteurs et Pêcheurs), 2 membres représentant les coopératives agricoles de services, 4 membres représentant les producteurs,
- l'UTICA (Union Tunisienne des Industriels, du Commerce et de l'Artisanat), 2 membres.

Les missions essentielles du GIL sont d'assurer un suivi des marchés (de la production à l'exportation ou marché intérieur) et d'intervenir en cas de besoin sur la régulation des marchés (stocks régulateurs pour le contrôle des cours). Par ailleurs le GIL a un mandat de recherche développement, exercé par le biais d'un centre technique agricole.

Le GIL gère tout un dispositif de chaîne du froid, 7.000 tonnes sont « stockables » ; les frigos sont mis à disposition par le ministère de l'agriculture.

Le financement du GIL est assuré via le FODECAP (Fond de développement de l'agriculture et de la pêche) qui est alimenté par une taxe de 2% sur les ventes de légumes, à l'import comme à l'export. Ce fonds est également abondé par les taxes sur les fruits, la viande et le lait.

A noter que le producteur agricole Tunisien paie au total 12,% de taxes agricoles directes ou indirectes, dont 2% pour le FODECAP.

3.2. Visite au Centre technique agricole GIL de Manouba

Le produit phare du GIL est la pomme de terre. Un centre technique agricole est d'ailleurs spécialisé sur cette culture. La production est d'environ 350.000 tonnes/an, étalée de novembre à juillet (arrière saison, primeur, arrière primeur, saison). La régulation du marché se fait notamment par le stockage sous froid (en juin), d'une partie de la production de saison. Le GIL est responsable du projet national de production de semences de pommes de terre.

Le centre de Manouba est une des 6 stations du GIL (Cap Bon, Korba, Sfax, Manouba, ...). Il est spécialisé sur les primeurs sous abris et le maraîchage.

Son travail de recherche-développement est essentiellement orienté vers la pomme de terre, l'artichaut, les piments, la fraise, l'ail et les oignons. Il peut faire des essais et recherches sur d'autres spéculations, à la demande.

La station se présente comme une structure intermédiaire entre la recherche fondamentale et les professionnels.

Concrètement, deux axes de travail sont mis en œuvre :

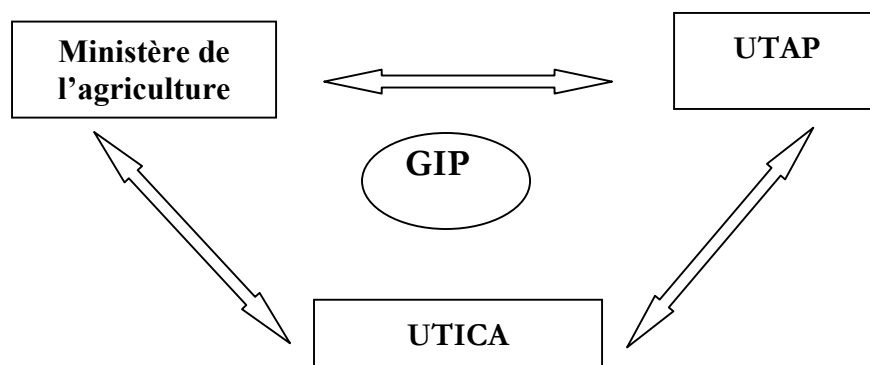
- (i) **la culture in vitro** (sélection / multiplication) depuis 1976. Par exemple les travaux peuvent porter sur la lutte contre la dégénérescence de l'artichaut. Les problèmes de productivité ne sont pour l'instant pas résolus, ce qui bloque la possibilité d'une exportation de masse malgré un calendrier favorable sur le marché européen. Le programme in vitro travaille aussi à des objectifs d'assainissement sur les agrumes.
- (ii) **La phytotechnie**, avec la conduite d'environ 75 essais variétaux par an, et la publication d'un catalogue de variétés.

Le centre de Manouba s'autofinance à hauteur de 60%, grâce à la mise en culture de 36 ha, et à des prestations réalisées à la demande du secteur privé.

3.3. Visite au Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIF)

Les missions du GIF, sous tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche, sont essentiellement de promouvoir les productions et le qualité, de promouvoir les exportations et de réguler les marché intérieur. Le GIF tient à jour une base de données, et assure le traitement statistique de l'information.

Le GIF se définit comme «un opérateur des programmes définis par le ministère de l'agriculture». Des concertations sont conduites entre les Ministère, l'UTAP et l'UTICA pour la détermination des prix de campagne.



Le conseil d'administration est composé de trois collèges, UTAP (4), UTICA (4), et Administration (4). Les conseil d'administration se réuni 4 fois par an.

Le budget est de l'ordre de 8 milliards de DT par an. Le personnel se compose de 300 salariés.

Le direction générale du GIF couvre 4 directions : technique, administrative, statistique, commerciale.

Le financement est le même que pour les autres groupements interprofessionnels, il passe via le FODECAP, et est alimenté par une taxe de 2% sur les transactions des marchés de gros essentiellement.

Concernant les activités techniques, il y a par exemple un programme « objectif qualité », un programme phytosanitaire permet des traitements (9500 ha en aérien, 6500 ha en terrestre), et cela 4 fois par an. Des recherches sont conduites sur « la mineuse », parasite majeur de la production. Les produits de traitement contre ce parasite sont fournis gratuitement aux producteurs. Un insectarium permet de mettre au point des techniques de lutte intégrée, chimiques et biologiques.

Un programme national d'assainissement variétal permet d'éliminer les virus en pépinière. Par ailleurs le GIF dispose d'un laboratoire d'analyse agréé par la Commission européenne, au sein duquel opère une « cellule qualité », avec 8 ingénieurs.

Le GIF organise des journées promotionnelles, sous la forme de rencontres entre les producteurs nationaux et les acheteurs étrangers.

Le produit phare est la « maltaise de Tunisie », avec une production d'environ 130.000 T/an et la plantation chaque année de 45.000 nouveaux plants. Les principales région de production sont Nabeul et le Cap Bon.

20 .000 T/an sont exportées vers la France, à partir du mois de janvier.

Les dattes constituent un autre champs important de travail. La production annuelle est de l'ordre de 110.000 tonnes, et continue à augmenter (plus que doublée en 10 ans).

Le secteur viticole obtient de bons résultats, notamment en raison des labels qualité obtenus (AOC, IGP, ...).

3.4. Visite à l'Office National de l'Huile

L'Office est composé d'une équipe de 400 salariés, son activité est soumise aux contrôles de la cour des comptes.

En Tunisie la commercialisation de l'huile est libre. Les acteurs principaux sont l'Office de l'huile, les privés (environ 100 entreprises), et des individuels.

La Tunisie exporte entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{3}$ de l'huile mondiale, et arrive en seconde position après l'Espagne.

L'Office décide de son prix, en fonction du marché mondial et pour protéger le producteur Tunisien. L'Office veille à une bonne distribution de la marge entre les différents acteurs. L'Office ne paie pas d'impôts sur les exportations réalisées.

Pour le marché européen, un contingent de 56.000 T/an est accordé pour l'Union européenne. Le rôle de l'Office est d'acheter sur le marché national à hauteur du contingent, le reste étant géré par le secteur privé.

Une des difficultés du secteur est que l'Office ne peut pas actuellement importer de l'huile pour les mélanges. Il conviendrait selon le directeur général de modifier la législation, car il n'est pas possible aujourd'hui d'être compétitifs avec les italiens, qui ont la possibilité de faire des mélanges.

A noter que les sociétés étrangères doivent passer par des sociétés d'export tunisiennes. L'Office fait le cahier des charges, orienté vers des critères de qualité. Ces cahiers des charges sont faits pour ceux qui veulent installer une huilerie, exporter de l'huile. L'Office a un rôle de contrôle sur les moyens financiers disponibles des privés et sur leurs capacités de stockage.

Selon le directeur général, **ce qui différencie un Office d'un GIP** est l'importance stratégique de la spéculation. L'huile d'olive et les céréales couvrent respectivement environ 1,6 millions d'hectares et 1,5 millions d'hectares, et doivent donc être gérés par des Offices, alors que les autres cultures (légumes, fruits, vin, etc...) ont des surfaces beaucoup moins importantes et peuvent être gérés en interprofession.

L'Office régule, achète et vend, alors que le GIP régule, conseille et oriente.

3.5. Visite de la coopérative de Grombalia

Ses adhérents, dans la région du Cap Bon, disposent en moyenne de 2 hectares.

Les services rendus concernent essentiellement :

- la fourniture d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, ...),
- des semences améliorées (importées d'Angleterre),
- des génisses importées,
- la collecte du lait (même chez les petits producteurs, entre 20 et 50 litres/jour),
- la location de matériel agricole.

La coopérative a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'organisation de l'amont, et voudrait maintenant développer des services à l'aval (transformation, conditionnement, exportation). Ces efforts sont maintenant indispensables si l'on veut « sauver » les petits producteurs.

Les GIP travaillent surtout avec les industries, peu avec les OP ou les coopératives. Les filières ne sont pas encore consolidées, voire même définies. Pour la plupart des exploitants, l'agriculture est un second métier, ce qui rend très difficile la création de filières structurées.

Selon nos interlocuteurs, l'essor des coopératives passera par un changement de mentalités ; les coopérateurs ont besoin de plus de liberté, leurs conseils d'administration devraient pouvoir augmenter leurs capacités d'initiative, notamment recruter elles-mêmes leur personnel sans devoir passer par l'administration. Les privés ne sont pas soumis à ces contraintes, qui pèsent sur les coopératives.

3.6. Visite du Centre Technique d'agriculture biologique (CTAB)

Il y a plus de 100.000 ha en cultures biologiques en Tunisie, soit environ 1,5% des superficies. Le CTAB est une structure soutenue financièrement par l'Etat, mais qui a le mandat de développer de l'expertise pour couvrir une partie de son budget.

La Tunisie a sa propre réglementation en matière d'agriculture biologique. Le centre technique ne travaille que sur ce thème. Il est en lien étroit avec des associations de producteurs et des sociétés de production biologique.

L'Etat a mis en place des subventions et encouragements, car ces pratiques préservent l'environnement. Un prix « biologique » est décerné au meilleur producteur. Des priorités sont données aux programmes de recherche agricole sur le biologique.

Tous les techniciens et ingénieurs en agriculture en Tunisie reçoivent des formations à l'agriculture biologique. Chaque région compte au moins 4 ingénieurs formés à ces pratiques.

Le centre technique a un rôle important de formation et d'information des producteurs. Il s'agit de mettre en évidence que le biologique doit être adapté aux conditions locales (semences auto-produites, recyclages, etc...).

Les principales difficultés : se procurer les intrants biologiques, notamment les produits phytosanitaires, à l'importation. Les agriculteurs s'organisent de mieux en mieux, il ya maintenant 600 producteurs référencés, et une centaine de projets. La commercialisation des produits biologiques est encore timide sur le marché local, la qualité reste insuffisante au regard de l'ouverture des marchés prévue en 2008, notamment sur la concurrence avec les Italiens et les Espagnols pour l'huile d'olive.

Les GIP sont présents dans le conseil d'administration du CTAB. Des conventions avec le GIL sont en cours pour des essais en milieu réel. Il est probable qu'il existera un jour un groupement interprofessionnel pour l'agriculture biologique.

3.7. Entretien avec la Direction Générale de l'Appui aux OP, ministère de l'agriculture (DGFIOP)

Cette entretien a été l'occasion d'insister sur le fait **qu'il n'y a pas d'interprofessions solides sans un tissu d'organisations professionnelles à la base** qui soient en mesure de s'investir dans la professionnalisation du secteur agricole.

Les OP de base sont directement des acteurs de la sécurité alimentaire, du développement économique et social régional et national, et de l'export.

Le souci n°1 est d'améliorer la compétitivité qui passe par une amélioration de la productivité, de la qualité, et une meilleure maîtrise des coûts pour une plus grande adaptation aux marchés.

Des réformes sur les textes législatifs définissant les statuts des OP ont été promulguées, pour dynamiser les coopératives de base (transformation en SMSA – sociétés mutuelles de service agricole), qui couvrent 20% des producteurs.

Il s'agit également de mieux équilibrer géographiquement le développement des OP, la plupart étant dans les zones côtières, l'intérieur du pays étant moins dynamique.

Il faudra aussi améliorer la participation des adhérents à la vie des OP, améliorer les capacités de gestion.

Les actions en cours veulent mettre l'accent sur la clarification des rôles, et le tri entre les structures efficaces et inefficaces. 50% des OP existantes devraient pouvoir être appuyées.

La clé réside dans la mise en place de services de proximité, aujourd'hui défectueux. Sans cela les montages interprofessionnels ne fonctionneront pas.

Il existe un Fond National pour l'Emploi (FNE 21-21) qui permet aux OP qui le demandent de recevoir des subventions pour embaucher du personnel.

FODECAP – Fond pour le Développement de la Compétitivité de l'Agriculture et de la Pêche

Le prélèvement de 2% sur les marchés de gros et les exportations permet de financer les interprofessions et d'investir dans les secteurs qui en ont besoin. Ainsi le FODECAP a financé à hauteur de 25% la mise à niveau des Unités de pêche, à subventionné les certifications en agriculture biologique, ou encore permet des financements à hauteur de 50% des budgets d'investissement des GIP.

Le fait que le FODECAP soit géré par l'Etat est considéré par certains comme un frein au développement de la profession.

3.8. Synthèse

Il se dégage des différents entretiens :

- la forte présence de l'Etat dans le secteur agricole, l'administration gardant globalement le contrôle à tous les niveaux,
- la relative faiblesse des organisations professionnelles et leurs difficultés à être représentées dans les lieux de concertation et de décision, à lier avec le niveau de formation moyen encore assez faible des producteurs.

On peut aussi noter,

- l'importance des efforts de l'Etat en matière de soutien au secteur,
- la promotion d'une agriculture à caractère social, visant à limiter l'exode rural, à garder des forces vives pour l'entretien du territoire, qui contribue à l'extension des activités touristiques,
- les investissements dans le secteur de la formation professionnelle agricole,
- le rôle important joué par les Offices et les GIP pour le maintien des prix aux producteurs (rôle régulateur des marchés), et le suivi des produits stratégiques,
- l'intérêt du dispositif de financement via le FODECAP,
- les relais commerciaux des Offices à l'étranger.

Les groupements interprofessionnels (GIP) rencontrés au cours de ce voyage d'étude dégagent un sentiment global d'efficacité. Leur rôle en matière de régulation des marchés est majeur, et ils constituent une base d'information importante pour le suivi des différentes filières.

Cependant il se dégage aussi le sentiment que les GIP sont des prolongements de l'administration, leur personnel étant composé de cadres et de techniciens de l'administration, et cela malgré que chacune de ces structures soit gérée par un conseil d'administration dans lequel les professionnels sont représentés (1/4 ou 1/3 des membres selon les statuts). Les représentants professionnels sont désignés par l'UTAP, au niveau central.

Il semble qu'il manque trois facteurs essentiels à ce qui devrait faire la dynamique d'un groupement interprofessionnel :

- (i) la présence parmi les membres de l'interprofession de représentants des différents métiers représentés dans la filière, et la tenue de réunions entre ces membres permettant de traiter des problèmes communs,
- (ii) des relais régionaux, qui permettrait de faire remonter pour chaque région concernée par le produit les contraintes et opportunités spécifiques, et qui assurerait une ouverture « démocratique » à la vie de l'interprofession,
- (iii) des mandats et responsabilités clairement affichées, hors de la tutelle de l'Etat, qui permettraient à l'interprofession de prendre des décisions applicables à la filière.

Aujourd'hui il n'est pas facile de distinguer ce qui fait la différence entre un GIP et un Office, si ce n'est que l'Office gère et régule les exportations.

Nous pouvons noter également que l'Etat Tunisien est très présent pour le financement des centres techniques agricoles, il est prévu à terme un CTA pour chaque interprofession.

Les participants au voyage d'étude en Tunisie ont noté en particulier que le Maroc devrait considérer :

- le travail à fournir en matière de formation professionnelle agricole, notamment pour les filières les plus modernes / porteuses,
- les efforts à faire en matière d'information des producteurs, pour aider à la prise de décision, notamment commerciale,
- les avantages et inconvénients du rôle régulateur de l'Etat,
- l'importance qu'il y a à développer des politiques de partenariat, avec l'importance de la recherche de consensus et de paix sociale.

Il apparaît aux participants que **le Maroc devrait clarifier sa stratégie de développement agricole**. En effet les accords de libre échange inquiètent bon nombre d'économistes marocains. Les petits producteurs risquent de se trouver exclus de l'accès aux marchés à l'export.

4. Quels enseignements sur les interprofessions en France ?

4.1. La filière sucre

4.1.1. Informations générales

a. Les chiffres clés de la filière sucre en France (2004-2005)⁷

La filière sucre emploie directement 52 000 personnes et génère un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros.

La betterave couvre 379 000 ha dont 340 000 sont destinés à la production de sucre et 39 000 à celle d'alcool, dont 11 000 ha pour le bioéthanol. Elle concerne 32 000 planteurs. La canne à sucre représente 43 000 ha essentiellement à la Réunion, mais aussi à la Guadeloupe et à la Martinique.

La production de sucre atteint 4,5 millions de tonnes issues de 30 sucreries en métropole et 5 sucreries dans les départements d'Outre-Mer.

La France est le premier producteur européen de sucre et se classe au 8^{ème} rang mondial. C'est le 1^{er} producteur mondial de sucre de betteraves. 2,2 millions tonnes de sucre sont mises sur le marché français (alimentaire et non alimentaire) et 2,6 millions de tonnes sont exportés. La France importe 300 000 tonnes de sucre / an.

La consommation de sucre en France est de 27 kg/an et par habitant.

b. Organisation de la filière et de l'interprofession

Au sein de l'interprofession, les professionnels de la filière sucre sont organisés en deux collèges :

- le Syndicat National des Fabricants de Sucre de France (SNFS) qui représente l'ensemble des sociétés sucrières françaises métropolitaines, qu'elles soient privées ou coopératives.
- La Confédération Générale des planteurs de Betteraves (CGB). Elle rassemble les 16 syndicats départementaux ou régionaux existant en France.

L'interprofession sucrière agit à travers 4 instances ou dispositifs :

- Le Comité interprofessionnel des Productions saccharifères (CIPS) : il a pour fonction l'élaboration des accords interprofessionnels qui régissent les rapports contractuels entre planteurs et fabricants. Il joue également un rôle consultatif auprès des pouvoirs publics.
- L'Institut Technique Français de la Betterave Industrielle (ITB) : cet organisme effectue et coordonne les nombreuses recherches et expériences en vue d'améliorer la culture de la

⁷ Données CEDUS pour 2004-2005

betterave, de perfectionner les machines utilisées en culture, d'essayer les différentes variétés de graines et tester les produits phytosanitaires⁸.

- Le Centre d'Etude et de Documentation du Sucre (CEDUS) : il est chargé de développer la consommation de sucre par des actions de promotion et d'information. Il étudie également le rôle du sucre et des produits sucrés dans l'alimentation humaine et conduit du travail d'information auprès des milieux scientifiques et médicaux.
- Le Fonds d'Intervention et de Régulation du Marché du Sucre (FIRS) : agréé (au sens de la réglementation communautaire) comme organisme payeur du FEOGA, son principal rôle consiste ainsi à servir les aides et restitutions prévues par l'OCM sucre aux entreprises concernées. Il consacre également une part de ses activités à la production de données économiques et statistiques. Le FIRS est en cours de fusion avec les offices céréaliers et oléagineux.

4.1.2. CIPS : Comité Interprofessionnel des Productions Saccharifères

Première interprofession française à avoir vu le jour, l'interprofession sucrière existe depuis 1937. Le texte de création de l'interprofession date de 1969 et vient remplacer l'ancien organisme (GNIBC). Particularité notable, la reconnaissance de l'interprofession a fait l'objet d'un décret. Elle n'a donc pas de statut, ne s'appuie sur aucune assemblée générale, bien qu'il existe un conseil d'administration.

Les 22 membres du conseil d'administration sont nommés par le Ministère de l'Agriculture sur proposition de la CGB (11 représentants) et du SNFS (11 représentants). Le collège des planteurs est composé de 8 représentants de la métropole, un représentant des coopératives, et 3 représentants des planteurs de canne à sucre (Réunion, Guadeloupe, Martinique). Le Président est élu pour 3 ans par le conseil d'administration, il est choisi alternativement au sein des 2 collèges. Il est confirmé tous les ans.

La présence d'un commissaire du gouvernement, observateur chargé de représenter la position de l'Etat et d'exposer les évolutions communautaires, confère au CIPS un statut semi-public, à la différence des autres interprofessions.

Le cœur du travail du CIPS est de coordonner chaque année l'élaboration et la signature des accords interprofessionnels portant sur l'organisation de la campagne agricole, en veillant notamment à la compatibilité avec le droit français et communautaire. Ce document qui comporte 51 articles définit le taux de sucre, la tare terre, les dates de livraison, le prix et les conditions de paiement pour les betteraves hors quotas, la destination des pulpes, etc⁹. Il a en charge la coordination des protocoles de mouvance qui porte sur le transfert de quotas C de planteurs entre usine.

Ce n'est qu'en 1994 que l'Association Interprofessionnelle de la Betterave à Sucre (AIBS), dans le cadre de la loi de 1975 sur les interprofessions, a été créée de façon à pouvoir mettre en place la

⁸ L'ITB n'a pas été rencontré au cours du voyage d'étude.

⁹ L'organisation de la campagne est chose complexe car elle doit combiner la prise en compte des prix bas en début de campagne (septembre), des taux de sucre maximum en fin de campagne (décembre) et le besoin pour les usines d'étaler leur période d'activité pour rentabiliser leur outil (quota C).

Cotisation Volontaire Obligatoire dans un mouvement de solidarité pour venir en aide aux éleveurs frappés par la crise de la vache folle¹⁰. C'est cette CVO qui aujourd'hui alimente en partie le budget de l'ITB et du CEDUS, l'autre partie étant apportée pour un montant égal à la cotisation des planteurs par le SNFS. L'AIBS n'a pas d'autres fonctions, et le CIPS reste l'institution interprofessionnelle de référence.

4.1.3. CGB : Confédération Générale des Planteurs de Betteraves

La rencontre avec la CGB a été l'occasion d'une présentation de la réforme du règlement sucre, reposant jusqu'en 2005 sur le régime des quotas :

- L'OCM sucre est différente des autres OCM, car il vise les fabricants de sucre plutôt que les producteurs.
- Le système des quotas repose sur le quota A qui est destiné au marché européen attribué par pays, réparti par usine puis par producteur ; le quota B qui est destiné à l'exportation avec subvention ; le quota C qui représente les excédents des quotas A & B, destiné au marché international sans accords sur les prix
- le système de maintien des prix intérieurs par l'intervention de la communauté européenne en cas de baisse des prix en deçà du prix plancher d'intervention.

La production est donc illimitée, mais le système de garantie ne fonctionne que dans le cadre des quotas A & B. Le reste de la production (quota C) se fait aux risques et périls du producteur sucrier. Comme la production des quotas A & B dépasse largement la consommation interne, un mécanisme d'exportation vers les pays tiers a été mis sur pied par les professionnels, à savoir un système de restitution couvrant le différentiel entre le prix mondial (bas) et le prix communautaire (élevé) pour le quota C. Les restitutions sont fixées toutes les 2 semaines. Les professionnels elles-mêmes finançaient ce système de restitution, la part du FEOGA étant très faible : c'est pour cette raison que le secteur sucre n'a été réformé qu'aujourd'hui.

Toutefois, l'argument invoqué par les pays du panel sucre et l'OMC est que la vente du sucre C à faible prix est permise par la vente d'un sucre cher sur le marché intérieur : le sucre C a donc été réintégré dans les exportations subventionnées. Trois raisons majeures ont donc conduit à cette réforme :

- l'accord «TOUT SAUF LES ARMES» de 2001 ouvre le marché de l'Union européenne aux pays les moins avancés (PMA) à tous les produits et donc aussi le sucre
- Le Panel Sucre à l'OMC a condamné l'Union Européenne à arrêter les exportations de sucre C et à diminuer de 1,6 millions de tonnes des exportations de sucre du quota B
- Les négociations OMC du Doha Round vont obliger à diminuer encore les exportations de sucre du quota et à baisser les droits de douane qui assurent la préférence communautaire et permettaient de maintenir des prix élevés dans l'Union européenne.

Les grands axes de la réforme ont donc été de diminuer les prix garantis de 38%, de mettre en place une aide découplée pour couvrir 64% des baisses de revenus des agriculteurs et de créer un fonds de restructuration pour indemniser les fermetures des sucreries les moins compétitives.

¹⁰ Suite à un appel à l'aide lancé à toutes les interprofessions françaises.

Le secteur sucrier français est sans doute mieux armé du fait de sa forte compétitivité que dans certains autres pays européens qui devront purement et simplement accompagner la disparition de leur filière (Irlande, pays du Sud de l'Europe, etc). Toutefois, les stratégies de relance pour la filière française passe par la recherche de toujours plus de compétitivité (agronomie, automatisation industrielle) et le redéploiement vers de nouveaux marchés tel que le bioéthanol.

Au niveau interprofessionnel, les négociations avec le syndicat national des fabricants de sucre (SNFS) devront être finalisées d'ici à la fin janvier 2006 de façon à que tous les semis soient contractualisés, que les betteraves soient destinées au sucre, à l'éthanol, à l'alcool ou aux produits industriels, telles la pharmacie et les levures. Ceci est indispensable pour permettre aux planteurs de semer au plus juste. En terme d'impact, l'accord interprofessionnel sera également modifier sur un certain nombre de conditions relatives à l'achat, la livraison, l'échelonnement et le paiement de la betterave.

La CGB possède une cellule d'expertise qui fait les études économiques nécessaires aux actions de lobbying et de défenses des intérêts, d'autant que le Ministère de l'Agriculture ni le SNFS ne sont doté de cette expertise. Le nouveau défi aujourd'hui est de faire pression auprès de l'Etat et des groupes pétroliers pour le développement de la filière bioéthanol.

La CGB ne défend pas ses intérêts exclusivement à travers l'interprofession, mais est très active au niveau européen au sein de la CIBE pour faire pression sur la commission dans le cadre des négociations internationales.

4.1.4. SNFS : Syndicat National des Fabricants de Sucre

La rencontre avec les responsables du SNFS a été l'occasion de faire un retour sur l'histoire de l'interprofession sucre en France.

L'accent a ensuite été mis sur l'importance des accords interprofessionnels pour promouvoir et améliorer la compétitivité de la filière. Le cas des semences, sujet porteur d'intérêts partagés et contradictoires, a ainsi été présenté. Le potentiel de rendement d'une variété de betterave n'étant pas corrélé avec sa teneur en sucre, l'interprofession a mis en place un système permettant de donner un avis consensuel pour agréer les semences et leur mise en marché. Ce système repose sur un double crib, le premier portant sur le rendement en tonne de betterave (pour être retenue, une variété doit faire mieux que les anciennes variétés), et le second sur le critère d'extraction du sucre (indice de pureté). Ce système exprime donc une forme de coordination entre l'amont et l'aval, combinant rendement et qualité de la matière première. Cette recherche de consensus est stratégique pour la survie de la filière. Le rôle technique de l'ITB dans ce processus est central. Faute de ce type d'accord, certaines filières européennes, comme en Italie, n'ont pas pu progresser en terme de rendement et sont vouées à disparaître avec l'avènement de la réforme du règlement sucre.

A la question de savoir quelles étaient les fonctions pour lesquelles une interprofession était nécessaire, la réponse est à l'image de la situation en France : une interprofession n'est pas toujours obligatoire, la pratique de concertation pouvant exister de toute façon si elle est nécessaire. Comme le montre la filière sucre pour laquelle la concertation remonte à l'époque Napoléonienne, période durant laquelle naquit le secteur, et est rendue obligatoire à cause des

spécificités techniques de la production et la transformation (planification des campagnes du fait de l'impossibilité de transporter la matière première). Pour le secteur de la betterave, l'interprofession est donc avant tout une forme d'institutionnalisation de cette concertation. Néanmoins, en Europe, il n'y a pas de fonds publics pour la recherche sur la betterave à sucre, c'est donc au secteur de le prendre en charge et l'interprofession offre un cadre idéal pour cela.

Organisation, activités et gouvernance du SNFS

L'affiliation au SNFS se fait sur adhésion volontaire. En assemblée générale, le nombre de voix se fait au prorata de la production de sucre. En conseil d'administration, toutes les sociétés sucrières sont représentés, soit un nombre de 10 personnes. La pratique est que son président est choisi à l'extérieur (ancien fonctionnaire technique de l'Union Européenne, un chercheur en économie sociale, un cadre du secteur des engrais, etc.). Un bureau de 6 membres est élu. Le siège est à Paris et une annexe est basée à Lille (présence de 2 techniciens betteraves).

Les activités du SNFS sont les suivantes :

- négociation et concertation avec les syndicats des salariés (signature convention collective)
- relation avec les différents partenaires de l'interprofession et spécifiquement avec l'ITB pour les aspects techniques,
- suivi de la réglementation économique (OMC, UE, Emballage / étiquetage, aspects légaux des questions nutritionnels).

Il est à signaler que la recherche appliquée en sucrerie a été abandonnée par l'interprofession : s'agissant d'un domaine concurrentiel, les industriels dominants ne voulaient plus financer la recherche des autres membres du SNFS.

4.1.5. CEDUS : Centre d'Etudes et de Documentation du Sucre

Le CEDUS, créée en 1932, est le premier organisme technique interprofessionnel de l'agroalimentaire. Le CEDUS conduit trois groupes majeurs d'activités :

- veille et documentation en sécurité alimentaire et dans le champs médico-scientifique : recherche en nutrition, information des médecins généralistes, des acteurs sociaux, etc.
- coordination des études de marchés, des programmes de promotion du sucre, défense de l'image du sucre : semaine du goût, campagne publicitaire, livres de recettes, etc.
- coordination des relations extérieures et enseignement/formation : partenariat avec l'Education Nationale, formation des acteurs sociaux, nutritionnistes, etc.

A travers cette palette d'activités, le CEDUS joue un rôle central en matière de lobbying et de communication en direction des consommateurs. L'enjeu semble-t-il est de contrer le déclin de la consommation du sucre en luttant notamment sur l'image négative véhiculée à travers l'émergence des problèmes d'obésité.

4.1.6. FIRS : Fonds d'Intervention et de Régularisation du Marché du Sucre

Etablissement public, le FIRS a pour mission de préparer, coordonner et exécuter les décisions gouvernementales et communautaires relatives à l'organisation du marché du sucre. Au sein du conseil d'administration siègent des professionnels et des représentants des pouvoirs publics :

- la SNFS, la CGB, le CIPS, les représentants professionnels des DOM-TOM
- le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'économie

Il est présidé par un haut fonctionnaire de l'Etat. Le Ministère de l'Agriculture et des Pêches en est le porte-parole.

Le FIRS a joué un rôle d'Office pour la filière sucrière à travers la gestion des fonds du FEOGA dans le cadre de l'OCM sucre mis en place en 1968. Il est donc l'organisme de paiement des restitutions des productions des quotas A et des exportations des quotas B.

En 2006, les Offices céréaliers, oléagineux et sucriers vont fusionner en une seule et même structure : l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (ONIGC) afin de permettre la mise en commun des moyens et des savoir-faire.

4.2. La filière fruits et légumes

4.2.1. Informations générales

Le cas français est spécifique, il y a deux interprofessions dans ce secteurs : une pour les légumes frais, une pour les produits transformés.

Pour les produits frais, l'interprofession est dite « longue », car elle va jusqu'au point de vente. La gestion est assurée par INTERFEL (association interprofessionnelle des fruits et légumes).

La filière des produits transformés regroupe les familles de producteurs concernés et les industriels.

Afin de mieux se coordonner, le choix a été fait de regrouper l'ensemble des structures de ces filières au même lieu, dans le même immeuble.

Il faut insister sur un point : l'IP est une structure de deuxième niveau.

Avant cela, il est nécessaire de disposer d'OP de base qui fonctionnent, efficaces et représentatives. Les OP, les transformateurs et les distributeurs doivent être organisés.

L'IP peut se mettre en place lorsque les différentes « familles » d'acteurs décident de travailler ensemble. Tous doivent être autour de la table des discussions, sans cela l'IP sera un échec après quelques années.

A l'origine de la création d'IP, on peut remarquer qu'il s'agit d'une histoire d'hommes : 4 ou 6 personnes maximum qui s'entendent bien et qui « décident de faire quelque chose ».

L'IP est une « **chaîne des métiers** » qui traduit les rapports de force entre l'amont et l'aval d'une filière. Si cette chaîne des métiers est représentative, alors l'Etat pourra donner la reconnaissance professionnelle nécessaire à la gestion d'une filière. Cette reconnaissance permet à l'IP de faire reconnaître ses décisions, dans l'intérêt général. En effet les accords interprofessionnels sont rendus obligatoires à la totalité des opérateurs qui font le même métier (**principe d'extension**).

En France la notion de représentativité est plus politique que quantitative, 20% des acteurs peuvent être jugés suffisamment représentatifs. Bruxelles de son côté estime que la représentativité est atteinte lorsque 2/3 en nombre et en volume sont engagés dans l'IP.

L'IP ne joue pas de rôle dans la distribution des aides européennes, c'est l'Office concerné qui s'en charge. Les Offices jouent un rôle d' « interprofession publique ».

A noter également que les IP sont en lien avec les Comités économiques agricoles régionaux, qui gèrent la mise en marché, en amont de l'IP.

Par contre, l'IP n'a pas de liens avec les chambres d'agriculture, qui ne travaille pas sur les mêmes sujets.

Un interlocuteur faisait remarquer que la France avait mis en place un sur-encadrement agricole, coûteux à entretenir par les professions qui paient pour les IP, les chambres d'agriculture, les centres techniques, etc. Cette situation risque d'évoluer dans les années à venir.

Enfin, la formule IP n'est pas forcément destinée à durer toujours : si les groupes industriels maîtrisent tout la chaîne, de la production à la consommation, les IP vont progressivement disparaître, sauf si elles parviennent à se spécialiser (AOC, labels, traçabilité, qualité). Il est possible également que les IP françaises soient amenées à terme à évoluer sous la forme d'IP transnationales, à échelle européenne.

4.2.2. Entretien à INTERFEL – Association interprofessionnelle des fruits et légumes

Mr Daniel Soares, chef de produit international

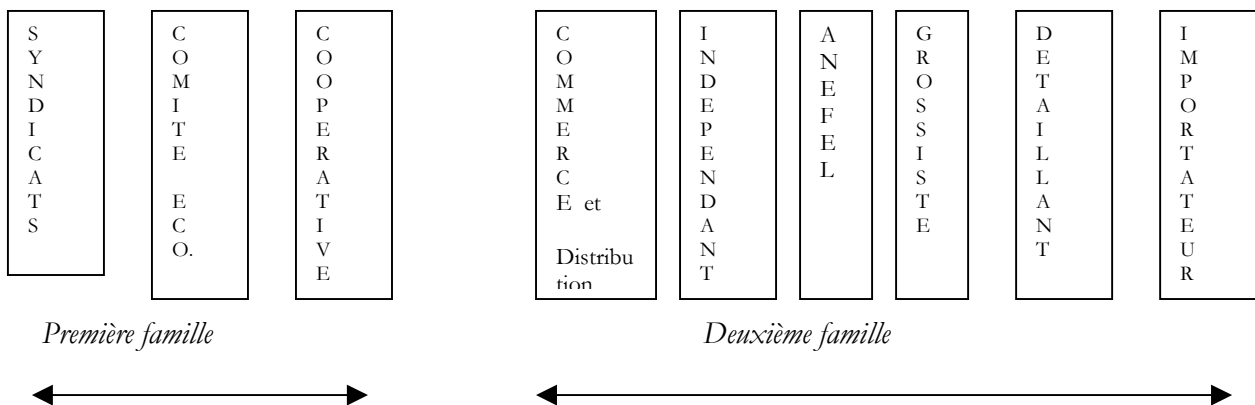
L' INTERFEL est née en 1977 (le cadre juridique des IP en France date de 1975). Le rôle premier est d'assurer une veille sur les marchés et d'améliorer ses performances dans les domaines de la qualité et du développement commercial.

Les missions : Organiser, Promouvoir, Informer. INTERFEL coordonne les actions de promotion, les accords interprofessionnels, et la gestion des crises.

A l'origine les négociants étaient les partenaires principaux. Aujourd'hui c'est la grande distribution.

La consommation de fruits et légumes en France a tendance à diminuer, INTERFEL a un rôle majeur de promotion pour inverser cette tendance. Cela veut dire aussi aller vers une meilleure maîtrise du prix des produits et une meilleure accessibilité.

Le financement d'INTERFEL est assuré par la cotisation volontaire obligatoire (0,5 pour mille du chiffre d'affaires). Son budget est d'environ 10 millions d'euros.



Note : ANEFEL regroupe les intermédiaires qui assurent la mise en marché.

4.2.3. Entretien à l'ANIFELT (Association nationale Interprofessionnelle des fruits et légumes transformés)

Entretien avec Mr Yves Rio, directeur général

Il y a 5 filières dans ANIFELT : légumes, champignons, tomates, pruneaux, bigarreaux.

Au départ, il y avait une interprofession (IP) pour chaque produit, car en France les producteurs et les industriels sont spécialisés. Ensuite la décision a été prise de « ranger » toutes ces IP sous le couvert de l'ANIFELT, tout en maintenant l'indépendance de chaque filière au sein de l'ANIFELT.

Il était convenu de ne pas se faire de concurrence sur le prix de la matière première, mais d'être en concurrence sur tout le reste. Cet accord est maintenant obsolète, car la législation européenne interdit les ententes sur les prix.

Le paysage agro-industriel a beaucoup changé : il y a 50 ans, il y avait environ 50 conserveurs, aujourd'hui il n'y en a que 2. Il n'est donc plus nécessaire de conduire des négociations sur les prix.

Au départ, à noter également que l'Etat a beaucoup aidé le lancement des IP, en finançant l'élaboration des statuts, en mettant à disposition des locaux et du personnel fonctionnaire.

Les nouvelles missions des IP sont essentiellement de conduire une politique de qualité, d'assurer la promotion collective des produits (publicité), et d'assurer la traçabilité des produits. L'IP assure aussi la défense des intérêts de ses membres (par exemple la défense de la filière champignon contre les produits chinois), et procure des services (par exemple, assurance sur les revenus, risques climatiques, etc.).

Le budget de l'ANIFELT est d'environ 10 millions d'euros. Le financement de l'IP se fait sur les quantités traitées par les industriels, avec un prélèvement de x euro par tonne au producteur, et y euro par tonne à l'industriel. Ces montants sont proposés par l'IP, l'administration vérifie le bien fondé et valide.

Le budget de 10 millions d'euros vient : des cotisations/prélèvements (6 à 7 millions), de subventions par l'Office, la région et le ministère de l'agriculture (1 à 1,5 millions), de prestations des services techniques.

La promotion des produits est co-financée par la filière (30%), l'Etat (20%) et l'Europe (50%).

Les centres techniques fruits et légumes ne sont pas financés par l'IP, mais par l'Etat, et sont indépendants des IP.

4.2.4. Visite de Rungis – marché de gros

*Visite avec Mr Michel Ganneau, secrétaire général de la Semmaris (société gérant Rungis),
Mr Bernard Piton, président de l' Union Nationale du commerce de gros en Fruits et Légumes,
Mr Jean Claude Aurel, délégué général de la Chambre syndicale des importateurs français de fruits et légumes,
Mr Jean Claude Reverdy, président de la chambre syndicale du commerce de gros en Fruits et Légumes,
Mr Georges Jordan, directeur Général du syndicat national des importateurs de fruits et légumes.
Mr Daniel SOARES, chef de produit international à Interfel*

En 1954, fût crée le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes. Son objectif était d'améliorer la productivité. Il était financé par une taxe fiscale affectée.

La Fédération des grossistes regroupent environ 1200 grossistes en fruits et légumes. Le métier est essentiellement de la logistique.

Plusieurs mots clés peuvent qualifier l'activité : frais, goût des consommateurs, segmentation des marchés, rotation et respect des délais.

La difficulté majeure des grossistes est que de nombreux producteurs cherchent d'abord à écouler leur production par leurs propres moyens, en s'adressant directement aux distributeurs. Si il ne parvient pas à tout écouler, il se tourne ensuite vers sa coopérative, puis vers les grossistes. Il est donc difficile de prévoir et gérer les flux.

Des pôles de compétitivité ont été mis en place : par exemple, le projet « Qualimed » (qualité en Méditerranée) : recherche menée en lien avec Agropolis à Montpellier, marketing terroirs, et mise en place d'une plate-forme de sécurité agro-alimentaire. Un tel projet doit permettre de mieux anticiper les marchés et les craintes des consommateurs (par exemple sur l'utilisation des pesticides, la qualité, etc.)

Ce type de projet répond au besoin de concentrer les efforts sur l'amont des filières, car c'est là que doivent se gérer les problèmes. Dans le même esprit se met en place une « communauté électronique privée », qui est une démarche qualité internationale, qui sera à ouvrir à terme aux pays du Maghreb.

Quelques remarques/conseils formulés par nos interlocuteurs :

- le Maroc souffrirait d'irrégularité dans la qualité des produits,
- Il est recommandé de donner plus de poids à la fidélisation des clients, à la sécurisation des marchés par une anticipation plus fine des goûts des consommateurs.
- Les marchés étant de plus en plus segmentés, des niches spécifiques rentables sont à promouvoir (comme les tomates cerises en grappes).
- Vu de France, c'est l'huile d'olive qui paraît être le secteur le plus porteur de valeur ajoutée dans les années à venir au Maroc.

- les producteurs français cherchent à augmenter leurs quotas d'exportation vers le Maroc, notamment pour les pommes.

- Au démarrage d'une interprofession, il est souhaitable de chercher à traiter les dossiers les plus simples, et de veiller à un équilibre entre les familles ; si une famille est inféodée à une autre, l'IP ne fonctionne pas.

- « Le Maroc d'aujourd'hui peut être comparé à l'Espagne d'hier ».

4.2.5. Entretien avec L'UNFD – Union nationale des syndicats de détaillants F&L

Mme Sandrine Choux

L'UNFD est membre d'INTERFEL.

L'UNFD a été créée en 1935, et est composée de 22 syndicats, qui regroupent environ 14.000 détaillants en fruits et légumes. L'UNFD est sous tutelle du ministère du commerce.

Son objet est de défendre les intérêts des détaillants vis à vis de la grande distribution. Pour cela l'UNFD propose à ses adhérents des services de formation, d'information, et un service juridique à la demande. L'UNFD gère une école qui prépare au métier de détaillant et qui vise à promouvoir des vocations parmi les jeunes.

Un travail est mené pour le développement des magasins de détail de fruits et légumes biologiques.

4.2.6. Entretien avec le FNPF – Fédération nationale des producteurs de fruits

Mme Sandrine Morard

Le FNPF est membre d'INTERFEL.

Créé en 1946 par le FNSEA (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles). Cet outil au service du principal syndicat agricole français a pour mission de défendre les intérêts des producteurs de fruits.

Ses activités sont liées à l'information des producteurs, à la promotion des produits et la mise en place de contrats entre l'amont et l'aval, par le biais des accords interprofessionnels.

Les dossiers stratégiques en cours sont la segmentation des marchés et la valorisation des produits.

4.2.7. Entretien au BRM – Bassin Rhône Méditerranée

Mr Jean Louis Gallin-Martel, directeur général

Mr Pierre Lousinky, juriste

Le BRM regroupe 126 OP et développe 26 produits. Il couvre 26 départements. L'équipe est composée de 36 salariés.

Son budget est couvert par les cotisations (2/3) et par l'Office (1/3). Les cotisations sont calculées sur la valeur commercialisée (1,7 pour mille pour les fruits, 1,2 pour mille pour les légumes).

Il est considéré comme un « INTERFEL régional ». Ses missions sont d'aider les producteurs à accéder aux aides européennes, de contrôler la qualité des produits, et de tenir à jour une base de données (par exemple inventaire des vergers, du matériel, des serres, etc.).

Les filières présentes dans le bassin sont membres d'INTERFEL. Selon nos interlocuteurs, INTERFEL est confronté à une grave crise, avec perte de confiance entre les partenaires. La grande distribution impose ses règles, et le syndicat majoritaire FNSEA cherche à imposer un prix plancher. La grande distribution s'est retirée du conseil d'administration d'INTERFEL.

Cette panne majeure dans le fonctionnement de l'interprofession nous enseigne **qu'il faut être vigilant dans la constitution des collèges**, et donc dans le respect de l'équilibre des forces en présence. Pour sortir de cette crise, BRM propose que les collèges soient revus, que l'ANEFEL se joigne au collège des producteurs au côté de la fédération des coopératives, et que la gestion de la crise soit confiée au comité économique.

Une des caractéristique du secteur fruits et légumes est que les produits sont périssables et que les arbitrages et mesures soient décidés rapidement.

A noter le rôle du Comité Economique agricole : cette structure intervient sur une base régionale, depuis 1962. Il y en a 8 en France. Le CEA a pour fonction de gérer la production et sert de canal pour les aides européennes, en ce sens il est un partenaire du BRM.

Cette visite est l'occasion de récapituler les rôles (difficiles à cerner) des différents opérateurs :

- la chambre d'agriculture a un rôle d'appui technique aux producteurs,
- le Bassin (comme BRM) fourni du conseil, aide aux dossiers de subventions, pratique des inventaires, représente INTERFEL,
- l'Office (ONIFLOR) assure un rôle de super-contrôleur et le paiement des aides, sur délégation de l'Union européenne,
- le Comité Economique Agricole, gestion de la production.

4.3. La filière oléagineux

4.3.1. Informations générales

Réunion de travail du 16 janvier 2006

Personnes rencontrées :

Grégoire Dublineau, Directeur de la FOP

Marie-Jo Gély, Secrétaire Général d'ONIDOL

Georges Vermeersch, Directeur Prospective et Innovation de SOFIPROTEOL

Yannick Herbaudière, AGROPOL

Jean-Louis Benassi, PROLEA

Quelques chiffres sur la filière française d'oléagineux et protéagineux)

La France est le premier producteur européen d'oléagineux (premier producteur de graines de tournesol et deuxième producteur de colza en 2004/05). La production française de graines oléagineuses s'élève à 5,6 millions de tonnes par an réparties sur 1,8 millions d'hectares (dont 62% de colza et 34% de tournesol).

Il existe environ 150.000 producteurs d'oléagineux et de protéagineux en France. Il existe une importante concentration au niveau de la collecte : 50 opérateurs sont responsables de la moitié de la production (780 opérateurs au total). Cette concentration est encore plus marquée du côté de la trituration dont deux industries détiennent 95% de la capacité totale.

Les acteurs de la filière française des oléagineux et protéagineux

PROLEA est une plate-forme de promotion et de communication de la filière française des huiles et protéines végétales. Elle ne possède pas de statut juridique. Les institutions qui font partie de PROLEA sont les suivantes :

FOP (Fédération Française des Producteurs d'Oléoprotéagineux)

Les deux interprofessions **ONIDOL** (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux) et **UNIP** (Organisation Nationale Interprofessionnelle des Protéagineux)

CETIOM (Centre technique des Oléagineux)

SOFIPROTEOL (Etablissement Financier de la Filière Française des Huiles et Protéines Végétales)

Il existe également l'Association pour le développement international des oléagineux et protéagineux (AGROPOL) qui est en charge de la coopération internationale de la filière. C'est une petite structure qui s'appuie sur les ressources de toute la filière. Elle est financée par les cinq institutions.

4.3.2. La Fédération Française des oléagineux et protéagineux (FOP)

Exposé introductif de Grégoire Dublineau

La FOP est créée en 1990 de la fusion de l'Association Générale des Producteurs d'Oléagineux AGPO (1945) et de l'Association Française des Producteurs de Plantes Riches en Protéines AFPP (1973). La FOP représente 150.000 producteurs d'oléagineux et de protéagineux.

La Fédération est dirigée par un conseil d'administration qui se réunit deux fois par an. Le bureau est composé de 14 membres.

Sa principale mission est celle de défendre les intérêts des producteurs. La FOP ne fournit pas de services directs auprès des producteurs. Elle assure néanmoins un service d'information syndicale via les organismes de relais au niveau régional. Aucune aide financière n'est accordée directement par la Fédération.

Selon notre interlocuteur, la plupart des producteurs adhèrent à la Fédération ce qui assure sa représentativité. Seule une petite partie de producteurs appartient à d'autres organisations. Ces dernières sont reconnues par les offices nationaux mais elles ne le sont pas au sein de l'interprofession.

En ce qui concerne le financement, les cotisations versées à la FOP ne sont pas obligatoires. Ce sont les organismes stockeurs qui servent de relais et qui collectent les contributions. Le montant de la cotisation est de 0,31€ par tonne. Il n'y a aucune contribution ou transfert entre la FOP et les organisations nationales interprofessionnelles (ONIDOL et UNIP).

Ce système de financement se heurte à plusieurs contraintes. Il peut être soumis à des facteurs externes (mauvaise récolte, difficultés financières des producteurs, problèmes conjoncturels, etc.) ce qui n'est pas le cas des CVO. De même, il dépend de la capacité de la Fédération à maintenir ses adhérents et donc, à assurer que leurs intérêts soient pris en compte dans les orientations de la filière.

Selon notre interlocuteur, les problèmes de financement ne mettent pas en péril la pérennité de la Fédération. S'ils s'accroissent avec le temps, le rôle de la FOP pourrait évoluer. Par exemple, le financement pourrait être assuré par les industriels afin que la FOP poursuive son rôle d'interphase entre les producteurs et les industriels.

Quant aux perspectives, la filière est confrontée à une diminution des niveaux de protection ce qui l'oblige à développer d'autres marchés comme celui des biocarburants.

4.3.3. Le Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains (CETIOM)

Exposé introductif de Jean-Louis Benassi

Cette institution créée en 1957 est en charge de la diffusion de l'innovation et de l'amélioration de la compétitivité des cultures oléagineuses.

En 2000, les taxes parafiscales ont été éliminées en France. En 2002/03, le CETIOM est devenue partie de l'interprofession pour pouvoir bénéficier des fonds de l'interprofession. Le financement est assuré par des cotisations volontaires obligatoires (CVO). Le montant de la CVO a été fixé en 2003 à 1,52 €/litre pour le colza et à 1,76 €/litre pour le tournesol. Il peut changer tous les ans mais le programme est triennal. La cotisation est prélevée par l'intermédiaire des organismes stockeurs.

Le CETIOM est géré par un conseil d'administration. Les orientations du programme scientifique du CETIOM sont soumises à un comité consultatif appelé "Comité technique".

Le conseil d'administration est composé de 22 représentants du secteur oléagineux¹¹. Le président du conseil d'administration est un producteur.

4.3.4. L'Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux (ONIDOL)

Exposé introductif de Marie-Jo Gély

L'ONIDOL, créée en 1978, regroupe les principales associations et fédérations professionnelles concernées par la production, la commercialisation et l'utilisation des graines et fruits oléagineux. Sa principale mission est celle de promouvoir le développement de la filière des oléagineux et de créer un cadre de concertation entre les différentes familles interprofessionnelles.

Les principales activités de l'ONIDOL sont les suivantes :

Coordination des programmes de recherche d'intérêt commun visant à relancer la production d'oléagineux, à diversifier les usages et les productions, à améliorer les espèces végétales résistantes.

Participation à l'organisation économique de la production (ex. marchés à terme « colza » et « tournesol »).

L'ONIDOL est dirigé par un conseil d'administration. Il existe un système des présidences tournantes mais depuis longtemps, ce sont les producteurs qui sont à la tête. Cela est lié directement au poids des cotisations et au leadership des producteurs.

Le financement de l'ONIDOL est assuré en grande partie par les CVO. Les producteurs contribuent à hauteur de 3,05 €/litre et les transformateurs de 0,15 €/litre. En 2004, le montant total prélevé au titre des CVO a été de 16,3 millions d'euros répartis de la manière suivante : 3,5 millions ont été destinées au financement de l'ONIDOL ; 4,8 millions à la FASO/SOFIPROTEOL ; et 8 millions d'euros au CETIOM.

¹¹ Le CA est composé de 22 représentants du secteur oléagineux : sept des producteurs d'oléagineux, deux des coopératives d'oléagineux, deux des négociants stockeurs, un des producteurs de semences, un des établissements de semences, deux des huileries, trois du personnel technique et quatre personnalités compétentes.

En ce qui concerne les activités de l'ONIDOL en 2005, 40% du budget a été destiné à la recherche & développement, 35% aux activités de promotion et de communication, 22% aux frais de fonctionnement, et 3% à la veille économique et réglementaire. Le budget total de l'ONIDOL a été de 6,4 millions d'euros.

Le bilan de l'ONIDOL en 2005 a été négatif. Cela s'explique par le fait que le CA a décidé de réactiver les activités de promotion à hauteur de deux millions d'euros par an (ex. promotion des huiles destinée au grand public).

Les membres de l'interprofession sont les suivants :

Du côté de la production :

FOP

FOPO (Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et Protéagineux section Olive)

ANAMSO (Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses Domaine de Magneraud)

Du côté de la transformation :

GTOM (Groupement des Transformateurs d'Oléagineux Métropolitains)

Huileries de France

FEDICO (Fédération française de l'industrie et du Commerce de l'huile d'Olive)

SNIA (Syndicat National des Industries de la Nutrition Animale)

SYNCOPAC (Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation animales)

Du côté de la commercialisation :

FFCAT (Fédération Française des Coopératives Agricoles de Collecte d'Approvisionnement et de Transformation)

FNA (Fédération du Négoce Agricole)

AMSOL (Association des Industries des Semences de Plantes Oléoprotéagineuses)

Synacomex (Syndicat National du commerce extérieur des céréales, graines, légumes secs, produits oléagineux et dérivés)

SNM (Syndicat National des Mouliniers)

FCO (Fédération des Coopératives Oléicoles du Midi de la France)

Il n'y a pas de représentants de la distribution et des consommateurs.

4.3.5. SOFIPROTEOL

Exposé introductif de Georges Vermeersch

Sofiproteol a été créée en 1983 avec l'objectif d'accompagner le développement de la filière avec les moyens financiers et les investissements industriels nécessaires.

La principale mission de Sofiproteol est celle de promouvoir dans la durée la mise en marché et la transformation de la production et de développer de nouveaux débouchés afin d'assurer la compétitivité de la filière.

Sofiproteol est en charge de la gestion du patrimoine industriel et des investissements. A travers le FEDOP, Sofiproteol investit dans les entreprises de l'amont à l'aval de la filière. Le FASO, alimenté auparavant par les producteurs, finance les activités de recherche & développement et la promotion de la filière. Ce dernier fonds existe toujours mais il n'est plus alimenté par les cotisations. A l'heure actuelle, ces dernières alimentent seulement le FEDOP.

Le conseil d'administration de Sofiproteol est constitué par des représentants des banques et de l'interprofession (qui étaient avant majoritaires). Sofiproteol a quatre directions qui fonctionnent sur la supervision du Directeur Générale.

5. Les résultats de l'atelier de Rabbat

5.1. Des indicateurs de situation interprofessionnelle

5.1.1. Sept indicateurs de situation

Indicateurs		
Orientations de politique agricole	Solidité des organisations professionnelles	Socle d'intérêts communs aux familles/collèges
Modes de financement de l'interprofession	Des hommes porteurs	Volonté des familles à s'engager
Un cadre juridique		

2
iram

Ces 7 indicateurs sont apparus au cours de la mission comme des outils utiles au diagnostic de la situation d'une filière. Sont indiqués en rouge deux indicateurs jugés particulièrement importants, sans doute les plus difficiles à clarifier.

Cela ne veut pas dire que tous les indicateurs doivent être jugés 100% positifs avant de décider la mise en place d'une interprofession, mais la concertation entre professionnels de la filière autour de ces indicateurs devrait permettre de mettre en évidence les points favorables et les points faibles, de façon à clarifier les mesures d'accompagnement utiles.

Des indicateurs à vérifier avant le lancement d'une IP

- 1 - Les orientations de Politique agricole
 - la filière est-elle viable à long terme? Sera t'elle soutenue par les pouvoirs publics?
- 2 - La solidité des Organisations professionnelles
 - pour chaque profession, a t-on une capacité de représentation significative? Une capacité de consultation-restitution?
- 3 - L'existence d'un socle d'intérêts communs
 - A t-on identifié des dossiers d'intérêt commun?

Des indicateurs à vérifier avant le lancement d'une IP (2)

- 4 – Les modes de financement de l'IP
 - quel mode de prélèvement? Quelle participation de l'État?
- 5 - Une volonté affirmée de quelques H/F à travailler ensemble
 - Qui sont les « porteurs » dans chaque famille?
- 6 - Une volonté des « familles » à se réunir
 - Chaque famille est-elle représentée, est-elle prête à participer? Dans quelles conditions?
- 7 - Un cadre juridique
 - A t-on un cadre qui définit clairement les attributions de l'IP? Est-il suffisamment souple? Pourra t-on le faire évoluer?

4

Un indicateur clé : le socle d'intérêts communs

Les intérêts communs peuvent s'appliquer,

- à la production (qualité, labels, AOC, ...)
- À la stratégie (veille, études, accords politiques internationaux, ...)
- au commercial (maîtrise des coûts, négociation, prospection, ...)
- au financier (modes de financements, ...)
- à l'organisationnel (économies d'échelle, système d'information...)
- au renforcement des compétences (...)
-

5

iram

Un exemple pour la discussion

- Intérêts communs commerciaux
 - Comment aborder les grandes surfaces?
 - Comment travailler avec les centrales d'achat européennes?
 - Comment augmenter le prix de vente à l'export (cas de l'huile d'olive)?
 - Comment s'adapter à la segmentation du marché européen (cas des tomates cerises sur branche -Rungis)?

Bâtir le PPCD

Bâtir le PPCD (pour plus petit commun dénominateur) consiste à conduire des travaux de concertation entre les représentants des différents maillons de la filière pour identifier, à partir des priorités de chacun, les dossiers qui peuvent et/ou doivent être traités en commun. Sur cette base on cherchera à commencer par les plus faciles à traiter.

PRODUCTION	DOSSIERS INTERPROFESSION	COLLECTE/ TRANSFORMATION
Régularité en quantité Régularité en qualité	Réseaux de producteurs qualité / contrats de production	Régularité en quantité Régularité en qualité
Sécuriser l'écoulement	Suivi des productions / promotion – prospection Niches / labels	Sécuriser l'écoulement
Un prix rémunérateur	Accords interprofessionnels	Baisser les coûts de collecte
Diversification Gestion du risque	Conseil à l'exploitation R-D, centres de gestion	DISTRIBUTION EXPORTATION
(SERVICES PUBLICS)		Régularité en quantité Régularité en qualité
Incitation, régulation, contrôle, négociations internationales	Veille sur les marchés, lobbying, alliances	Ouvrir de nouveaux marchés

7

iram

5.2. Des étapes à franchir

5.2.1. Recommandations du groupe de travail « sucre »

Compte rendu élaboré par le groupe de travail :

Tenant compte de l'objectif commun qui consiste à améliorer la rentabilité du secteur sucrière à travers :

- La recherche développement
- La gestion rationnelle de l'eau
- L'amélioration de la qualité
- L'amélioration des conditions d'agrèage
- L'induction des effets socio-économiques favorables (Main d'Oeuvre ; fixation des gens sur place).

Les opérateurs de la filière sucrière optent pour le principe de la création de l'interprofession sucrière d'une manière progressive. Une phase de préparation (1 année) s'avère nécessaire en attendant la promulgation de la loi relative à l'interprofession, cette phase connaîtra :

- l'élaboration d'une étude par l'industrie sucrière permettant d'avoir une visibilité;
- mise en place d'une stratégie à moyen terme pour la production sucrière qui va définir les engagements des différents opérateurs (Etat et privé)
- consolider et renforcer au niveau régional et national les structures des organisations professionnelles existantes.
- Identifier le statut adéquat pour la concession du Centre Technique Interprofessionnel des Cultures Sucrières du Gharb aux professionnels dans le cadre de leur interprofession

Le rôle de l'Etat devrait être axé sur :

- La contribution à la consolidation et au renforcement des organisations professionnelles existantes
- œuvrer avec les opérateurs concernés à la mise en application de la stratégie sucrière
- faciliter la concession du centre technique.

5.2.2. Recommandations du groupe de travail « Fruits et Légumes »

Compte rendu élaboré par le groupe de travail :

Conformément à la méthode de travail proposée en atelier, le sous-groupe fruits et légumes a examiné les questions suivantes :

1 – Selon les indicateurs, les conditions sont-elles réunies pour lancer une interprofession?

- 2 – Dans quels domaines un accompagnement sera t-il nécessaire?
- 3 – Quel rôle pour l'État dans le cadre des interprofessions?
- 4 – Quels éléments pour un plan d'action?

Remarque préalable

Les représentants des principales organisations professionnelles du secteur ne sont pas présents dans ce groupe de travail, en raison d'un voyage d'étude en Allemagne à la même date. Les éléments qui suivent sont donc à prendre uniquement comme des pistes de réflexion qui n'engagent pas les différentes parties.

1 – Selon les indicateurs, les conditions sont-elles réunies pour lancer une interprofession?

Le groupe a insisté sur la grande diversité du secteur fruits et légumes, **qui oblige a** envisager la création de plusieurs interprofessions. **Trois scénarios ont été discutés.**

Scénario n°1 : plusieurs interprofessions

A priori, et dans un premier temps, une interprofession Agrumes, dont le leader pourrait être l'ASPAM et une interprofession Primeurs, dont le leader pourrait être l'APEFEL.

Scénario n°2 : une seule interprofession

Certains pensent qu'une seule interprofession qui couvrirait les différentes filières serait plus efficace. Elle pourrait être pilotée les premières années par l'APEFEL, qui a montré son dynamisme et son professionnalisme dans le secteur.

Il est recommandé dans les deux cas d'intégrer les commerçants, et de prendre des contacts avec les organisations de consommateurs.

Scénario n°3 : une interprofession regroupant les cultures d'exportation, une interprofession pour l'organisation du marché intérieur

Ce scénario a été jugé incompatible avec l'organisation actuelle de la production.

Les discussions montrent en tout cas que les discussions sont loin d'être complètes et que des concertations entre acteurs des filières sont nécessaires.

Indicateur 1 – Visibilité en matière de politique agricole et soutien à la filière

Tous les membres pensent que la visibilité à terme est bonne sur ce secteur ; le Maroc dispose d'avantages comparatifs qui resteront valables dans la durée, le secteur restera globalement pourvoyeur de devises et sera soutenu par l'Etat.

Indicateur 2 – Solidité des organisations professionnelles

Les organisations professionnelles de l'amont sont de forces très inégales, et travaillent peu en synergie. En matière de structuration et capacité à représenter les producteurs, deux organisations se détachent :

l'APEFEL, à dominante primeurs,

l'ASPAM, à dominante agrumes.

Sous réserve de concertations entre ces organisations, il est considéré par le groupe que le minimum requis en matière d'organisation des OP de base est atteint pour tendre vers la mise en place d'une ou plusieurs interprofessions.

Indicateur 3 – Socle d'intérêts communs entre les acteurs des filières

Les dossiers qui peuvent mobiliser les différents acteurs pour travailler en commun pourraient à priori s'orienter vers :

L'organisation du marché intérieur :

mieux gérer la multiplicité des intermédiaires

promouvoir une stratégie de normalisation des produits et qualité (actuellement le marché intérieur est dominé par le vrac).

L'organisation du marché extérieur :

améliorer les capacités de négociation

prospection de nouveaux marchés

transversal :

améliorer la productivité

assurer des formations en cours d'emploi

former de jeunes « managers ».

Indicateur 4 – Les modes de financement de l'interprofession

Les membres du groupe considèrent qu'il y a une bonne faisabilité à la mise sur pieds d'un système de taxe sur les produits à l'export.

Pour le marché intérieur, il est nécessaire de **clarifier le fonctionnement des marchés de gros** et de remettre en question le prélèvement de la taxe de 7% destiné aux communes. Un **audit devrait être réalisé** pour mesurer la nature des services rendus ou non aux professionnels par les communes.

Une refonte des textes juridiques relatifs aux marchés de gros est à envisager.

Ce travail d'audit pourrait être lancé dès que possible, dans le cadre d'un contrat programme co-géré entre le Ministère de l'agriculture et les professionnels du secteur.

Indicateur 5 – Des hommes porteurs

Aujourd'hui le paysage humain apparaît un peu flou. Les hommes potentiellement porteurs existent, mais le contexte ne leur permet pas d'émerger facilement. Les postes de représentation

sont difficilement accessibles, et il convient de mettre en œuvre des mesures pour faciliter leur émergence. Par exemple,
 prévoir dans les statuts des organisations professionnelles que chaque année un tiers des conseils d'administration sera renouvelé,
 prévoir dans les statuts que les postes de président et vice-président ne peuvent pas excéder 2 mandats,
 limiter le cumul des mandats.

Un programme de formation des leaders régionaux (sur les politiques agricoles, les accords internationaux, les outils de négociation, etc.) favoriserait l'émergence progressive d'hommes et de femmes « porteurs ».

Indicateur 6 – La volonté des familles d'acteurs à s'engager dans l'interprofession

Ce point ne pouvait pas être discuté valablement compte tenu de l'absence des principales organisations professionnelles.

Un processus de concertation est recommandé dans les prochains mois pour mesurer cet indicateur.

Indicateur 7 – Un cadre juridique

Cet indicateur est à mesurer en cours de pratique. L'expérience montrera si le cadre juridique prochainement validé permettra de répondre aux différentes situations rencontrées par l'interprofession.

Synthèse : à la question « Selon les indicateurs, les conditions sont-elles réunies pour lancer une interprofession ? »

Il est répondu par le groupe que les conditions sont globalement favorables pour les indicateurs 1, 2 et 3, mais que la complexité et l'éparpillement du secteur nécessite la mise en place de concertations entre les différentes familles des filières fruits et légumes pour clarifier les réponses à donner aux indicateurs 5 et 6.

La concertation doit également examiner de plus près la pertinence à mettre en place une ou plusieurs interprofessions. Enfin il est recommandé une étude-audit sur les aspects de financement de l'interprofession (indicateur 4).

Le temps disponible n'a pas permis de développer en profondeur les autres questions.

2 – Dans quels domaines un accompagnement sera-t-il nécessaire?

Un accompagnement auprès des familles de la future interprofession sera utile sinon nécessaire dans les domaines suivants :

- **Recherche-développement.** Des centres techniques agricoles sont nécessaires à la filière, un travail spécifique de bilan et proposition devra être fait. Le financement de ces centres de recherche-développement revient en principe à l'Etat, au moins dans les premières années.

- **Formation professionnelle agricole.** Des formations aux métiers du secteur fruits et légumes, et la préparation de jeunes managers pour le secteur.

Ces accompagnements sont à discuter sur la base de propositions formulées par les professionnels, dans le cadre d'un contrat programme entre l'Etat et la profession.

3 - Quel rôle pour l'État dans le cadre des interprofessions?

Les domaines suivants ont été cités :

réglementation du secteur,
veille internationale,
contrôle du secteur (respect des règles et engagements),
médiation,

Des contrats programmes pour,
la formation continue,
des études,
des financements ou compléments de financements.

Un comité mixte Etat / Organisations professionnelles serait mis en place pour suivre et impulser la mise en place de l'ensemble de ces mesures.

4 – Quels éléments pour un plan d'action?

En synthèse les éléments suivants ont été évoqués :

mise en place d'un comité mixte de suivi
étude-audit sur l'indicateur n°4 (financement) et sur les actions et fonctions de la recherche-développement pour le secteur,
calendrier de concertations pour débattre entre professionnels des différents indicateurs et tracer les grandes lignes d'un programme,
rencontres avec le ministère de l'agriculture pour arrêter un contrat programme d'accompagnement de la dynamique interprofessionnelle.

5.2.3. Recommandations du groupe de travail « oléagineux »

Compte rendu élaboré par le groupe de travail :

Conformément à la méthode de travail proposée en atelier, le sous-groupe oléagineux a examiné les questions suivantes :

Question 1 : état des lieux des indicateurs

1. Orientations de politique agricole

Les acteurs économiques ont peu de visibilité sur les intentions à venir de l'Etat pour la filière tournesol. Il existe certes un système de subvention aux producteurs et une protection tarifaire sur les tourteaux, mais ce dispositif ne paraît pas être à la hauteur des défis qui surgissent et vont s'accroître avec la poursuite des processus de libéralisation et la signature des accords de libre échange.

2. Solidité des acteurs

La FCG est prête à prendre ses responsabilités en matière interprofessionnelle, la preuve en est la proposition d'aider financièrement l'ASPOT, faite il y a 2 ans. Toutefois, elle ne peut s'engager sans un fort engagement des producteurs et donc de leur représentation.

De ce point de vue, le groupe s'interroge sur la réelle capacité de l'ASPOT à pouvoir rebondir compte tenu de la crise dans laquelle elle est plongée depuis plusieurs années, de sa forte dépendance de ressources extérieures, et des enjeux à venir en matière d'évolution de la filière nationale.

Il existe une incertitude concernant le groupe des collecteurs, avec la disparition à terme de la COMAPRA.

3. Existence de dossiers d'intérêts collectifs

En préambule, la FCG est intéressée à voir une source d'approvisionnement domestique de façon à ne pas dépendre exclusivement des cours internationaux. A ce titre, elle serait prête à appuyer les producteurs marocains, sous réserve qu'ils démontrent leur capacité à s'organiser.

Dans ce cadre, les premiers dossiers d'intérêts collectifs sont au nombre de 3 :

- Améliorer la productivité de la filière, essentiellement sur le segment de la production, mais aussi au niveau de la collecte, avec l'hypothèse à étudier que les producteurs pourraient dans certains cas s'occuper eux-même des opérations de collecte ;
- Mettre en place des contrats avec les producteurs portant sur le prix, la qualité, les quantités, les délais de livraison, les fournitures d'intrants, les appuis techniques
- Elaborer des plans de campagne nationaux entre les différents collèges, portant notamment sur les superficies, les quantités et les périodes de livraison de façon à sécuriser les débouchés et les livraisons pour chaque acteur et permettre à chacun de mieux planifier ses actions

4. Financement de l'Interprofession

Trois sources de financement possible sont identifiées:

- des contributions forfaitaires soit de la part de certains acteurs qui ne seraient pas directement impliqués dans la production nationale, mais par exemple des acteurs de l'importation, ou des grossistes nationaux travaillant sur plusieurs produits, soit de tous les acteurs en fonction du nombre de sièges au sein du conseil d'administration de l'interprofession ;
- les cotisations des producteurs, qui viendraient s'ajouter à celles prélevées pour le fonctionnement propre de l'ASPOT ;
- les contributions de l'Etat, sous forme de mise à disposition de ressources humaines et de mise en place de contrat programme.

Il est précisé les points suivants:

- Les contributions de l'Etat pour inclure des mesures d'accompagnement qui serait dégressif au fil du renforcement des compétences institutionnelles des acteurs, des producteurs notamment.
- A l'heure actuelle, l'ASPOT ne parvient plus à prélever les cotisations auprès de ses membres, la COMAPRA ayant cessé de rendre ce service depuis la libéralisation du marché intérieur et n'ayant pas réussi à mettre en place un dispositif alternatif.

5. S'appuyer sur les hommes

Chaque famille doit déléguer des responsables, des leaders. Ces leaders existent, mais leur repérage au sein des familles, notamment des producteurs, relève à la fois du renforcement des compétences internes des associations à travers des dispositifs de formation, et aussi de la clarification du devenir à court et moyen terme de la filière, de façon à générer la mobilisation des énergies.

6. Volonté des familles à s'engager

Sous réserve des points précédents, à savoir la visibilité quant au devenir de la filière, l'engagement des familles dans la démarche interprofessionnelle est annoncée.

7. Cadre juridique

Une fois les textes de loi publiés, il appartiendra à la filière oléagineuse de se l'approprier pour créer l'interprofession oléagineuse, d'autant que le cadre institutionnel et les pratiques de concertations existe déjà avec l'histoire du CETIO et FOLEA .

Question 2 : Mesures d'accompagnements nécessaires

Trois groupes de mesures d'accompagnement sont identifiés dans l'immédiat:

- Assurer la visibilité auprès des acteurs de la filière à travers l'animation par le Ministère de la réflexion sur les conséquences des accords de libre échange sur la filière et les perspectives de développement ou de reconversion, et en amont, de réaliser les études d'impact si celles si n'existent pas.
- Appuyer la structuration institutionnel des producteurs sur les plans de définitions des stratégies, technique, et financier (gestion).
- Appuyer la mise en place de programme de recherche développement visant à améliorer la compétitivité de la filière et notamment au stade de la production.

Question 3 : rôle de l'Etat dans le processus interprofessionnel

Il est attendu de l'Etat de jouer un rôle

- Pour rendre visible le devenir de la filière (cf supra)
- Dans les aspects de réglementation et de contrôle
- D'encadrement et d'appui, auprès des producteurs notamment
- De contribution financière.

Question 4 : Propositions en matière de plan d'action

Trois dossiers paraissent urgents à traiter:

- rendre visible le positionnement des pouvoirs publics en matière d'évolution de la filière de façon à ce que les acteurs puissent prendre leurs décisions stratégiques (techniques et économiques) en connaissance de cause

- que l'ASPOT élabore un plan de travail résultant d'un diagnostic de situation et la définition en conséquence d'orientations stratégiques
- que les collègues d'acteurs se réunissent pour élaborer une première ébauche de plan de travail interprofessionnel

Ces dossiers devraient être mis en œuvre dans la période des trois mois à venir.

5.3. Eléments pour un plan d'action

5.3.1. La démarche 3-6-9-12

Une démarche 3-6-9-12

- **Dans 3 mois :**
 - chaque filière a provoqué une concertation et défini un plan de travail prioritaire,
 - Une étude est lancée sur plusieurs autres filières (dont huile d'olive).
- **Dans 6 mois :**
 - un statut interprofessionnel est pris par les professionnels des filières qui ont satisfait aux principaux indicateurs,
 - Un plan d'accompagnement est défini pour les autres filières,

3
iram

Il est proposé de mettre en place un programme de travail suite à l'atelier de Rabat.

La démarche pourrait consister à se fixer des rendez-vous tous les trimestres, par filière, et tous les 6 mois avec l'ensemble des acteurs ayant participé aux travaux pour mesurer l'avancement du dossier.

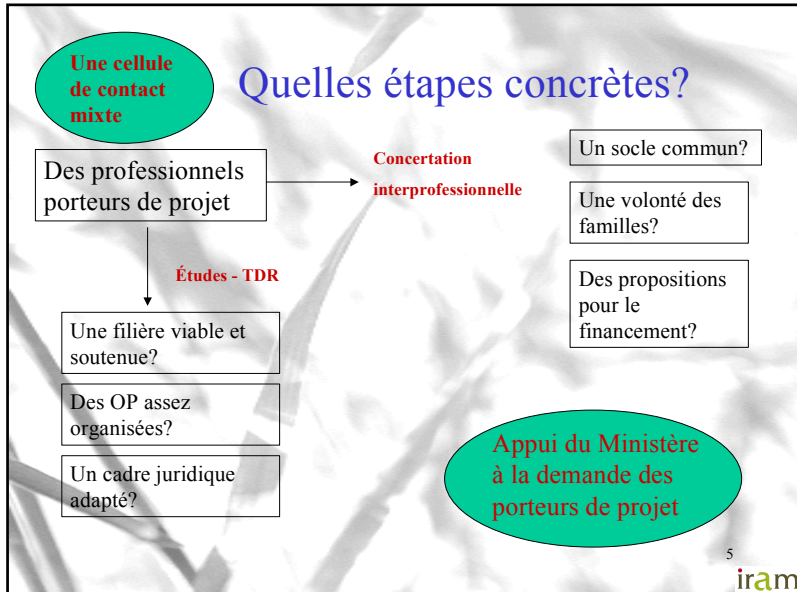
Les mesures décidées peuvent donner lieu à des contrats programmes entre la filière et le ministère de l'agriculture.

Une démarche 3-6-9-12

- **Dans 9 mois :**
 - un premier bilan d'étape technique est fait sur les résultats obtenus,
 - La démarche est lancée pour les autres filières
- **Dans 12 mois :**
 - Un atelier national permet aux différents acteurs de présenter leurs programmes.

4
iram

Concrètement il paraît indispensable que le Ministère de l'agriculture soit moteur encore pendant quelque temps pour organiser ces réunions et le suivi des étapes, et éventuellement appuie financièrement leur organisation logistique.



ANNEXES

1. Composition du groupe de travail des professionnels des filières et des cadres du Ministère de l'Agriculture (sur la base du voyage France)

Organismes	Nom & prénom	Fonction
Association des Producteurs d'Agrumes du Maroc (ASPAM)	M. Mohamed LAHRAOUI	Cadre Tél : 022 36 39 46/96 Fax : 022 36 40 41
Association des Producteurs Exportateurs de Maraîchage et Primeurs du Maroc (ASPEM)	M. Ahmed HAFIDI	Secrétaire général Tél : 022 30 15 10 Fax : 022 30 06 12
Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	M. Mohamed ZIATI	Chef du département relations extérieures et communications Tél : 022 30 51 04 Fax : 022 30 51 68
Union Nationale des Associations des Plantes Sucrières au Maroc (UNAPPSM)	M. HADDADI Louazzani	Directeur Fax : 037 37 06 11
Associations des Professionnelles de Sucre (APS)	M. Abdelhamid EL ALAOUI CHAFAI	Secrétaire Général Tél : 037 68 31 50 Fax : 037 68 31 52
Association Nationale des Producteurs des Plantes Oléagineuses et Textiles (ASPOT)	M. Allal BADRI	Trésorier et Président de l'ASPOT de LOUKOS Fax : 037 37 06 11
Fédération des Corps Gras	M. Mohammed BOURBAH	Chef de département Amont Agricole Tél : 022 67 94 21 Fax : 022 35 40 97
Direction des Entreprises Publiques Agricoles et des Associations Professionnelles (DEPAAP) (Ministère Agriculture)	M. LAAMRANI Mohamed	Directeur Tél : 037 76 56 15/76 62 36 Fax : 037 76 13 64
Association Marocaine des Semences et Plants (AMSP)	M. SAIDI Mohamed	Directeur Tél : 037 26 35 00 Fax : 037 26 35 01
Fédération des Industries de la Conserve de Produits Agricoles au Maroc (FICOPAM)	M. Bennani Lhmam Abdelhak	Directeur Tél : 022 30 39 53 Fax : 022 30 35 34
Direction des Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ) (Ministère Agriculture)	M. Abderahim ZHARI	Directeur Tél : 037 76 51 73/76 45 79 Fax : 037 76 48 92
Coopérative Agricole Marocaine de Meknès (CAM)	M. TAMIMOUNT Mohamed	Directeur Tél: 055 52 22 24/40 00 82 Fax: 055 52 10 43
DEPAAP (Ministère agriculture)	M. EZZAOUINI Errachid	Chef de Division des Sociétés Coopératives et des Associations Professionnelles Tél : 037 76 59 53 Fax : 037 76 13 64
Direction de la Production Végétale (Ministère Agriculture)	M. Abdelkader ZAKARIA	Chef de Division des Projets de Mise en Valeur Tél : 037 76 58 71 Fax : 037 76 15 57
Cabinet du Ministre de l'Agriculture	M. OUZAHRA Mohamed	Conseiller du Ministre : domaine des OPA Tél : 037 76 80 74

2. Programme du voyage Tunisie



Représentation de l'Association **FERT** en TUNISIE

AGER, le 30 /11/2005

**VOYAGE DELEGATION MAROCAINE EN TUNISIE SUR LE THEME DES GROUPEMENTS INTERPROFESSIONNELS
PROGRAMME DES VISITES DU 11 AU 17 DECEMBRE 2005**

Date	Lieu	Horaire	Programme	Nuitée
Dimanche 11/12/2005	Tunis		Arrivée à Tunis – Vol TU 712 13h35 Accueil à l'aéroport	Hôtel El Hana International Tunis
Lundi 12/12/2005	Grand Tunis	9h30 11h00 12h30 15h00	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion au Groupement Interprofessionnel des Légumes « GIL » - Présentation du GIL - Rôles et attributions. - Organisation du groupement - Réunion au siège de l'UTAP - Rôle de l'UTAP dans l'appui aux structures professionnelles - Discussion sur la concertation nationale sur les AOP - Déjeuner à Tunis - Visite de la station technique du GIL à la Manouba 	Hôtel El Hana International Tunis
Mardi 13/12/2005	Tunis	9h30 12h30 15h00	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion au Groupement Interprofessionnel des Fruits « GIF » - Présentation du GIF - Rôles et attributions. - Explications sur le regroupement des groupements GIAF, GID...) - Déjeuner à Tunis - Visite à l'Office de l'Huile. 	Hôtel El Hana International Tunis

			<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'office - Missions et activités. - Interaction entre les différents acteurs de la filière de l'huile d'olive 	
Mercredi 14/12/2005	Nabeul Grombalia Sousse	8h00 9h30 10h30 12h 30 15h00 16h30	<ul style="list-style-type: none"> - Départ de Tunis - Rencontre avec un responsable du CRDA de Nabeul - Présentation de l'agriculture du Cap Bon - Organisation du secteur agricole de la région - Visite du GDA de Lebna - Rencontre avec les membres du CA - Le mode de fonctionnement du GDA - Présentation des activités du GDA. - Déjeuner à Grombalia - Visite de la coopérative de service agricole de Grombalia - Le mode de fonctionnement du CSA - Présentation des activités du CSA - échange avec les membres du CA de la CSA Départ vers Sousse 	Hôtel Tour Khalef Sousse
Jeudi 15/12/2005	Sousse Mahdia Tunis	8h30 9h30 11h30 12h30 15h00 16h30	<ul style="list-style-type: none"> - Départ de Sousse vers Mahdia - Visite de la Coopérative de Service Agricole de El Houda de Mahdia - Echange avec les membres du CA de la Coopérative - Rencontre avec M. le Pdt du Groupement Interprofessionnel du Lait et des Viandes Rouges. - Visite d'une huilerie - Déjeuner à Mahdia. - Visite du Centre Technique des Cultures Biologiques Mission et activités Visite de la station expérimentale Aperçu sur l'agriculture biologique en Tunisie - Départ vers Tunis 	Hôtel El Hana International Tunis
Vendredi 16/12/2005	Tunis	9h30 12h30 A. Midi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion à la DGFIOP - Réunion de synthèse sur les structures interprofessionnelles en Tunisie en complément des visites sur le terrain - Déjeuner à Tunis - Visite libre de la médina 	Hôtel El Hana International Tunis

3. Programme du voyage France

Groupe 1 : Filière sucre

Journées du 16 et 17 janvier

Accompagnateur : Laurent LIAGRE

Date et lieu	Horaire	Groupe	Personne – adresse - contact	Etat avancement	Sujet
Lundi 16 janvier Paris	10h00 – 12h00	Tous	Lieu de la réunion : Salle de réunion à l'Hôtel MAGENDIE 6 rue Corvisart 75013 Paris - Tél : 01 43 36 13 61 Métro Corvisart	Confirmé	Briefing
	12h30 – 14h		Déjeuner		
	14h30 – 18h30	G1	M. TURC – CIPS / BIES M. CRASSARD – CGB 43-45 Rue de Naples 75008 Paris Tel : 01 44 69 39 00 Métro Saint Lazare ou Saint-Augustin Salle Henri Cayre de la CGB: entrée par le 43-45 rue de Naples . Ascenseur jusqu'au 8ème puis escalier.	Confirmé	CIPS : Comité Interprofessionnel des Productions Saccharifères BIES : Bureau Interprofessionnel d'Etudes Statistiques Sucrières CGB : Confédération Générale des Planteurs de Betteraves
Mardi 17 janvier Paris Départ en soirée à Avignon (TGV)	9h30 – 12h30	G1+G3	M. BOURGE –SNFS 23 Avenue IENA Tel : 01 49 52 66 66 métro Iéna	Confirmé	SNFS : Syndicat National des Fabricants de Sucre
	12h30 – 14h30	G1	Déjeuner avec CEDUS Même adresse	Confirmé	CEDUS : Centre d'Etudes et de Documentation du Sucre

	14h30 – 16h45	G1	M FOURET – FIRS / ONIC Contact : M FERRET ONIC 21 Avenue Bosquet 75007 PARIS Tel : 01 44 18 20 68 / 06 71 19 89 82	Confirmé	FIRS : Fonds d'Intervention et de Régularisation du Marché du Sucre ONIC : Office National Interprofessionnel des Céréales
	Départ : Gare de Lyon 17h50 - arrivée Avignon 20h29	Tous	Hôtel d'Angleterre 29 boulevard Raspail F - 84000 AVIGNON Tel. 04 90 86 34 31	Confirmé	Confirmé

Groupe 2 : Filière fruits et légumes

Journées du 16 et 17 janvier

Accompagnateur : Christian FUSILLIER

Date et lieu	Horaire	Groupe	Personne contact – adresse	Etat avancement	Thèmes abordés
Lundi 16 janvier Paris	10h00 – 12h00	Tous	Lieu de la réunion : Salle de réunion à l'Hôtel MAGENDIE 6 rue Corvisart 75013 Paris - Tél : 01 43 36 13 61 Métro Corvisart	Confirmé	Briefing
	12h30 – 14h		Déjeuner		
	15h00 – 17h00	G2	Rencontre avec M Yves RIO, directeur de ANIFELT M Yves RIO est également animateur du CLIAA. ANIFELT - 44, rue d'Alésia 75014 PARIS Tél : 01 53 91 44 44	Confirmé	ANIFELT : Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés CLIAA : Comité de Liaison des Interprofessions Agro-Alimentaires
Mardi 17 janvier Rungis Paris	7h00 – 12h30	G2	06h00 Départ Hotel pour Rungis 07h00 Visite partielle du Marché de Gros de Rungis 08h30 – Petit déjeuner 09h00 – Réunion avec la Famille Professionnelle UNCGFL 10h00 - Présentation FFIFL 11h00 – Retour vers INTERFEL (Paris) Accompagnateur INTERFEL : M Daniel SOARES (06 08 10 67 43)- Rendez vous sur place Lieu de rendez vous : à voir avec Daniel SOARES	Confirmé	UNCGFL : Union nationale du Commerce de Gros en Fruits et Légumes Frais FFIFL : Fédération Française des Importateurs de Fruits et Légumes Frais INTERFEL : Interprofession des Fruits et Légumes Frais
	12h30 – 14h		Déjeuner	Confirmé	
	14h30 – 16h30	G2+G3	Présentation d'INTERFEL M Daniel SOARES (06 08 10 67 43)	Confirmé	INTERFEL : Interprofession des Fruits et Légumes Frais

Avignon			INTERFEL 60, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris - 01 49 49 15 15 / 06 08 10 67 43		
	Départ : Gare de Lyon 17h50 - arrivée Avignon 20h29	Tous	Hôtel d'Angleterre 29 boulevard Raspail F - 84000 AVIGNON Tel. 04 90 86 34 31	Confirmé	

Groupe 3 : Filière Oléagineux

Journées du 16 et 17 janvier

Accompagnatrice : Vanessa FLORES

Date et lieu	Horaire	Groupe	Personne contact – adresse	Etat d'avancement	Sujet
Lundi 16 janvier Paris	10h00 – 12h00	Tous	Lieu de la réunion : Salle de réunion à l'Hôtel MAGENDIE 6 rue Corvisart 75013 Paris - Tél : 01 43 36 13 61 Métro Corvisart		Briefing
	12h30 – 14h		Déjeuner		
	14h30 – 18h30	G3	14 h30 ONIDOL Présentation d'AGROPOL et des actions de coopération de la filière, par Jean- Louis.BENASSI, - Les activités de la FOP par Grégoire DUBLINEAU, - Les interprofessions ONIDOL /UNIP par Marie-Jo GELY, - Les activités industrielles (alimentaire et non alimentaire) par Georges VERMEERSCH. 12 av Georges V – 75 008 PARIS Métro Alma Marceau 9 ou RER C Pont Alma 1 ^{er} étage escalier A Entrée CETIOM	Confirmé	AGROPOL : Association pour le développement international des oléagineux et protéagineux ONIDOL : Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux FOP : Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux UNIP : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines
Mardi 17 janvier	9h30 – 12h30	G1+G3	M. BOURGE –SNFS	Confirmé	SNFS : Syndicat National des Fabricants

Paris			23 Avenue IENA Tel : 01 49 52 66 66 métro Iéna		de Sucre
	12h30 – 14h		Déjeuner		
	14h30 – 17h00	G2+G3	Présentation d'INTERFEL M Daniel SOARES INTERFEL 60, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris - 01 49 49 15 15 / 06 08 10 67 43	confirmé	INTERFEL : Interprofession des Fruits et Légumes Frais
	Départ : Gare de Lyon 17h50 - arrivée Avignon 20h29	Tous	Hôtel d'Angleterre 29 boulevard Raspail F - 84000 AVIGNON Tel. 04 90 86 34 31	Confirmé	

Tous les groupes : Filières Sucre, Oléagineux, Fruits et légumes

Journées du 18, 19 & 20 janvier

Mercredi 18 janvier Avignon	9h30 – 12h30	Tous	M GALLIN MARTEL, Directeur CEAFL BRM MIN - Bât U - 84000 AVIGNON Tél 04.90.88.73.73 - Fax 04.90.88.73.74 -	Confirmé	CEAFL BRM / Comité Economique Agricole Fruits Légumes du Bassin Rhône Méditerranée
	12h30 – 14h		Idem		
	14h30 – 17h30	Tous	Visite de coopérative Rencontre avec un ou deux producteurs sur le terrain en fonction de la météo du moment		

Jeudi 19 janvier Lycée agricole de Saint Remy de Provence et environs Départ en soirée à Paris (TGV)	9h30 – 12h30	Tous	M ARGENSON Directeur AFIDOL Présentation de l'AFIDOL Présentation de la formation en oléiculture dispensée dans cet établissement auprès d'adultes Lycée Agricole Professionnel de Saint Rémy de Provence – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint Rémy de Provence – tél : 04 90 92 03 20 (Directrice : Mme Fromage).	Confirmé.	AFIDOL : Association Française Interprofessionnelle de l'Olive
	12h30 – 14h	Tous	Déjeuner au Lycée agricole (déjeuner biologique)		
	14h00 – 17h	Tous	Visite de moulin Rencontre avec un ou deux producteurs sur le terrain en fonction de la météo du moment (secteur Vallée des Baux-de-Provence).		
	Départ d'Avignon 18h00 - arrivée Gare de Lyon 20h41	Tous	Retour Paris		
Vendredi 20 janvier Paris	9h30 – 12h30	Tous	Lieu de la réunion : Salle de réunion à l'Hôtel MAGENDIE 6 rue Corvisart 75013 Paris - Tél : 01 43 36 13 61 Métro Corvisart		Débriefing
	12h30 – 14h	Tous	Déjeuner		
	14h30 – 18h30	Tous	Libre		

Diapositive
1

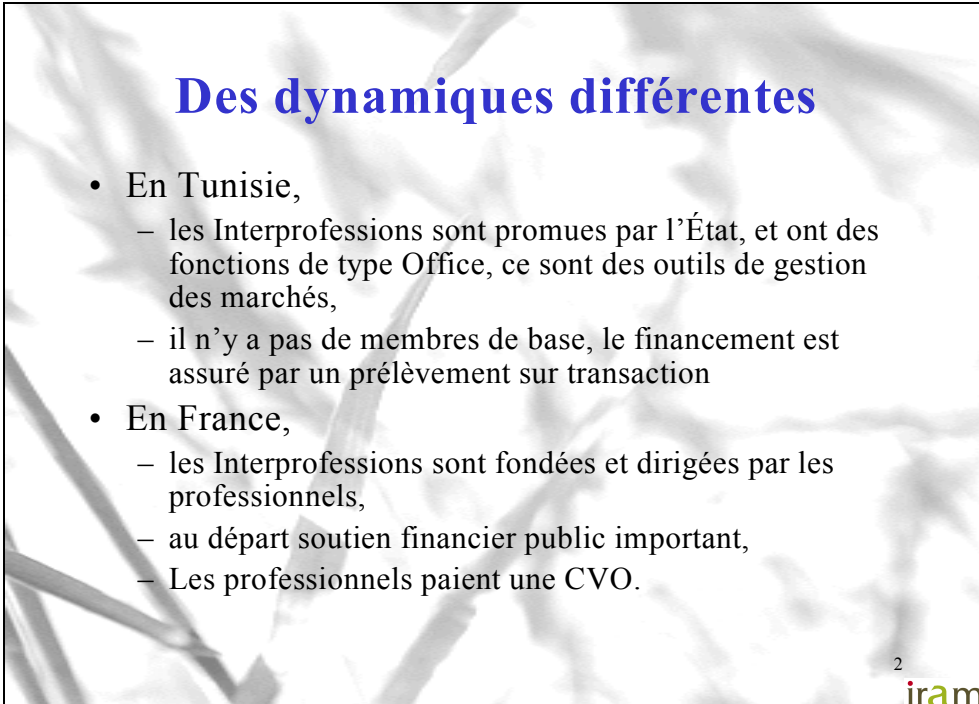


Caractéristiques des interprofessions agricoles en Tunisie et en France

A partir de visites réalisées
en Tunisie et en France

iram

Diapositive
2




Des dynamiques différentes

- En Tunisie,
 - les Interprofessions sont promues par l'État, et ont des fonctions de type Office, ce sont des outils de gestion des marchés,
 - il n'y a pas de membres de base, le financement est assuré par un prélèvement sur transaction
- En France,
 - les Interprofessions sont fondées et dirigées par les professionnels,
 - au départ soutien financier public important,
 - Les professionnels paient une CVO.

2
iram

Diapositive
3



Des principes de base

- Une seule Interprofession par filière
- En France : parité, représentativité, unanimité (pour les Accords Interprofessionnels),
- Principe « d'Extension », (en France)

3
iram

Diapositive
4



Les caractéristiques générales

- 1 - Les Collèges
- 2 – Zone d'action, durée, siège
- 3 – Objet
- 4 - Financement
- 5 – Fonctionnement
- 6 – Médiation

4
iram

Diapositive
5

Les Collèges

- En général on retrouve :
 - Les familles de la production
 - Les familles de la transformation
 - Les familles de l'import – export

Le plus souvent ces familles sont groupées en deux collèges :

- le collège « production »
- le collège « transformation – distribution »

Un absent de taille : la famille « consommateurs ».
Parfois un système « observateurs ».

Diapositive
6

Zone d'action, durée, siège

- La zone d'action concerne en général le territoire national,
- La durée est en général illimitée
- Le siège est en général en capitale ou dans la région de production dominante pour le produit concerné

6
iram

Diapositive
7

Objet

- En général on retrouve :
 - Le développement économique et commercial de la filière,
 - La définition des règles contractuelles pour les relations entre les collègues,
 - La possibilité pour l'Interprofession de faire appliquer des règlements sur délégation des pouvoirs publics.

7
iram

Diapositive
8

Le financement

- Il peut être composé par :
 - des cotisations des groupements de base d'une famille membre d'un collège,
 - des redevances individuelles : en Tunisie 2% sur les transactions commerciales, en France une « Cotisation Volontaire Obligatoire » pour tous,
 - des subventions et dons,
 - des prestations et expertises,
 - des placements et intérêts.

8

iram

Diapositive
9

Le fonctionnement

- En général on retrouve :
 - Une Assemblée générale, avec toutes les familles adhérentes, qui décide à la majorité des 2/3 ou 4/5,
 - Un Conseil d'administration,
 - En France, avec un principe de Parité des collèges, et qui décide à la majorité des 2/3 ou 4/5, et unanimité pour les accords interprofessionnels
 - En Tunisie, 1/3 administration et 2/3 professionnels
 - Un Bureau, avec Président et Vice(s)-Président(s) de collèges différents, un directeur recruté par l'IP.

9

iram

Diapositive
10

La Médiation

- Si désaccord au sein de la profession pour les accords interprofessionnels :
 - Un médiateur est prévu,
 - Soit la faîtière interprofessionnelle, (France)
 - Soit un service public compétent, (Tunisie)

En cas d'échec, une famille peut être amenée à quitter l'interprofession.

10

iram

